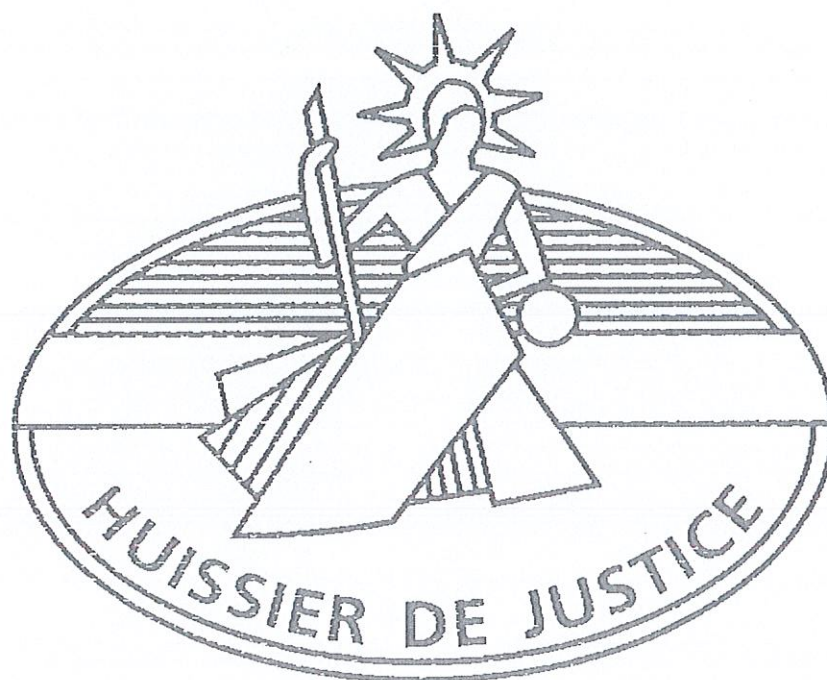


**Société Civile Professionnelle
Marie-Emilie DALLIER – Roman ARBOUZOV
Huissiers de Justice Associés**

**Sébastien LETOUQ
Huissier de justice salarié**



**Résidence La Darse
2 & 4 rue Dugommier
97110 POINTE-A-PITRE
Téléphone : 05 90 90.99.36
Télécopie : 05 90 90 99 60**

EXPEDITION

Société Civile Professionnelle
Marie-Emilie DALLIER - Roman ARBOUZOV
Huissiers de Justice associés
Résidence La Darse, 2-4 rue Dugommier
97110 POINTE-A-PITRE
Tél : 05-90-90-99-36 - Fax : 05-90-90-99-60
Email : dab@huissiers-justice-guadeloupe.fr

**PROCES -VERBAL DE DESCRIPTION
EN DATE DU DIX MARS
DEUX MILLE VINGT DEUX**

Dressé par Maître Sébastien LETOUQ, Huissier de Justice salarié au sein de la SCP Marie-Emilie DALLIER - Roman ARBOUZOV, demeurant Résidence La Darse, 2-4 rue Dugommier, 97110 POINTE-A-PITRE, soussigné

A LA DEMANDE DE :

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est situé 19 rue des Capucines à PARIS 1ER ARRONDISSEMENT (75001), agissant aux poursuites et aux diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Elisant domicile au Cabinet de la SCP MORTON & ASSOCIES, avocat au Barreau de GUADELOUPE, SAINT-MARTIN et SAINT BARTHELEMY, représentée par Maître Louis Raphaël MORTON, demeurant 30 rue Delgrès 97110 POINTE A PITRE, constitué pour le présent et ses suites aux fins de vente d'un bien immobilier aux enchères publiques devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE.

AGISSANT EN VERTU DE :

- d'un précédent commandement valant saisie immobilière signifié le 21/12/2021 et demeuré infructueux
- des dispositions de l'article R322-1 et suivants du code de procédures civiles d'exécution.

A EFFET DE :

Dresser un procès-verbal de description du bien ci-après désigné :

Le lot 13 (appartement type T4) et les lots 38 et 40 (places de parking) dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « Résidence POMME CANNELLE » situé dans la commune de BAIE-MAHAULT (97122), sur trois parcelles cadastrées sous les références BE 109, BE 110 et BE 111, lieudit Fond Budan.

Ledit bien appartenant à :

- oo OO oo -

DESCRIPTION

Préalablement, j'ai pris contact avec les occupants des lieux. Nous avons convenu un rendez-vous ce jour.

Le 10 mars 2022, je me suis transporté devant le bien immobilier ci-dessus désigné où je suis parvenu à 10 heures en compagnie des personnes dont l'assistance m'a été nécessaire et dont les nom, prénom, qualité et signature figurent sur une fiche de présence ci-après annexée au présent procès-verbal sur 1 feuille. (**Annexe 1**)

occupante des lieux, ainsi déclarée, nous accueille. Je lui rappelle mes nom, prénom, qualité et objet de ma visite. Elle nous autorise à effectuer nos opérations librement.

En suivant, en illustrant mes opérations de 128 photographies que j'ai prises et qui sont ci-après annexées au présent procès-verbal, j'ai procédé au descriptif comme suit :

I – SITUATION ET ACCES :

Le bien immobilier est situé dans un quartier résidentiel relativement calme, tel qu'il ressort des cartes et des photographies aériennes obtenues sur le site internet www.geoportail.gouv.fr (**Annexes 2 à 5**), sur lesquelles il est marqué par un indicateur orange, et d'un extrait de plan cadastral obtenu sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (**Annexe 6**), ci-après annexés au présent procès-verbal.

Sur la N2 en direction du Lamentin, prendre la sortie BAIE-MAHAULT centre puis prendre la direction de Calvaire en passant devant la Gendarmerie de Blachon. 20 mètres avant le rond-point de Budan, prendre la rue Andre Ottensen sur la droite. La résidence se trouve à 50 mètres à gauche.

Photographie 1

II - DESCRIPTION EXTERIEURE :

La résidence Pomme Cannelle est gardée par un portail métallique coulissant automatique et un portillon métallique.

Un local poubelle se trouve à droite du portillon.

La résidence est constituée de deux bâtiments construits en R+1 et combles aménagés. Le bâtiment B se trouve à gauche en entrant et le bâtiment A, à droite. Le parking dont l'enrobé est en bon état, se trouve entre les deux bâtiments. Les places de parking ne sont pas délimitées et ne comportent pas de numéros.

Selon les indications de l'occupante, les lots 38 et 40 se situent immédiatement à gauche en entrant sur le parking c'est-à-dire au pied de l'escalier donnant accès à l'appartement.

Des espaces verts et de nombreux arbres agrémentent la résidence.

Les façades sont recouvertes du rez-de-jardin au R+1 par une peinture en état d'usage avancé.

Les façades des combles sont recouvertes d'un bardage en bois.

La toiture agrémentée de fenêtres en chien assis est constituée de tôles ondulées très fortement noircies.

La copropriété est agrémentée d'une piscine située à l'entrée du parking. Cette piscine est gardée par une clôture métallique et un portillon avec sécurité enfant. Au Nord, un mur de soutènement, dont la peinture est très écaillée, encadre la piscine. Une douche extérieure se trouve à l'entrée de la plage. La plage est constituée d'une dalle en béton imprimé comportant de nombreuses fissures. La piscine en forme de haricot mesure environ 7 mètres sur 4. Le liner est en mauvais état et se décolle en deux endroits visibles.

Le lot 13 (appartement) se situe au 1^{er} étage du bâtiment B, à l'extrémité Nord-Est. Il porte le numéro 13. On y accède depuis le parking via un escalier de 18 marches recouvertes d'un carrelage. Les 5 premières marches sont dépourvues de garde-corps sur la droite. En haut de l'escalier, une galerie dessert deux appartements. L'appartement 13 est le premier en haut de l'escalier.

Photographies 2 à 35

III - DESCRIPTION INTERIEURE DE L'APPARTEMENT :

On entre dans l'appartement par une porte pleine simple battant.

1. Entrée

Sol : carrelage en état d'usage normal et comportant des fissures

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

A gauche en entrant, l'entrée est agrémentée d'un placard aménagé et fermé par 4 grandes portes coulissantes.

Le tableau électrique et le compteur Linky se trouvent dans cette entrée. L'installation semble conforme aux normes en vigueur.

L'escalier menant à l'étage se situe dans cette entrée.

me déclare que la partie de l'appartement située entre l'entrée et la cuisine est très humide. Je constate qu'un des meubles présents dans cette partie de l'appartement est humide au touché et qu'il comporte de la moisissure.

Superficie loi carrez : 10,45 m²

Photographies 36 à 44

2. WC

Le WC se situe dans l'entrée en passant sous l'escalier.

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs : en dur à gauche, cloison placo au fond et à droite. Peinture blanche.

Plafond : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

Cette pièce est agrémentée d'un WC et d'un lave-main. Le carrelage sous le lave-main comporte une tâche couleur rouille.

Un aérateur électrique se déclenche lors de l'allumage de la lumière.

Superficie loi carrez : 1,60 m²

Photographies 45 à 49

3. Séjour

Cette pièce se situe dans le prolongement de l'entrée.

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

Elle prend jour via une petite fenêtre à ailettes vitrées et ouvre sur la loggia via une porte fenêtre à deux pans coulissants et gardée par un volet roulant électrique en état de fonctionnement.

Superficie loi carrez : 26,22 m²

Photographies 50 à 55

4. Loggia

Elle est orientée Nord-Est. La vue depuis la loggia donne sur la piscine et le portail d'entrée de la résidence.

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse jaune

La loggia est sécurisée par un garde-corps métallique.

Superficie loi carrez : 13,80 m²

Photographies 56 à 60

5. Cuisine

Elle est entièrement ouverte sur le séjour, une simple table haute sépare les deux pièces.

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche et crédence en carrelage

Cette pièce est équipée de meubles hauts et bas, d'un plan de travail, d'un évier encastré, d'une hotte aspirante et d'une table de cuisson électrique. Selon , la hotte est hors service et la plaque est défectueuse.

La cuisine prend jour via une fenêtre double pan ouvrant, gardée par un volet métallique double pan ouvrant. Le tout est en état d'usage avancé.

Elle ouvre également sur la loggia via une porte-fenêtre simple battant.

Superficie loi carrez : 10,67 m²

Photographies 61 à 68

6. Chambre 1

On y accède depuis le séjour via une porte battante, âme creuse.

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

Cette pièce est agrémentée d'un placard aménagé et gardé par deux portes coulissantes. Elle est climatisée.

Elle prend jour via une fenêtre double battant, gardée par un volet métallique double pan ouvrant. Le tout est en état d'usage avancé.

Cette chambre communique avec une salle d'eau.

Superficie loi carrez : 11,44 m²

Photographies 69 à 73

7. Salle d'eau dépendante de la chambre 1

On y accède uniquement depuis la chambre 1 via une porte simple battant, âme creuse.

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

Cette pièce est équipée d'un WC, d'un meuble-lavabo et d'une douche.

Elle prend jour via deux petites fenêtres à ailettes en verre.

Superficie loi carrez : 3,66 m²

Photographies 74 à 80

8. Buanderie

Cette petite pièce se trouve derrière la cuisine.

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : en dur et recouverts d'une peinture lisse blanche

Elle est équipée d'un chauffe-eau et d'une arrivée d'eau pour une machine à laver.

Elle prend jour via une petite fenêtre à ailettes en verre.

Superficie loi carrez : 3,84 m²

Photographies 81 à 84

9. Escalier

Il se trouve dans l'entrée de l'appartement.

Cet escalier de 16 marches est agrémenté d'une rambarde en bois.

Les marches et contre-marches sont recouvertes d'un carrelage.

Les murs sont recouverts d'une peinture blanche.

Photographies 85 à 87

10. Palier

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs et plafonds : murs en dur et cloisons de séparation en placoplâtre et recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafond : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Superficie loi carrez : 5,41 m²

Photographies 88 à 89

11. WC étage (1^{ère} porte à droite sur le palier)

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs : murs en dur et cloison de séparation en placoplâtre recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafonds : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Cette pièce prend jour via une fenêtre de toit basculante. Elle est équipée d'un WC et d'un lave-main.

Superficie loi carrez : 2,95 m²

Photographies 90 à 94

12. Salle d'eau étage (2^d porte à droite sur le palier)

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal et comportant des fissures par endroits

Murs : murs en dur et cloison de séparation en placoplâtre recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafonds : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Cette pièce est équipée d'un meuble-lavabo et d'une douche.

Elle prend jour via une fenêtre en chien assis double battant, gardée par un volet métallique double battant. Le tout est en état d'usage avancé.

Superficie loi carrez : 8,3 m²

Photographies 95 à 102

13. Débarras (porte au bout du palier)

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs : murs en dur et cloison de séparation en placoplâtre recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafonds : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Cette pièce prend jour via une petite fenêtre à ailettes en verre.

Superficie loi carrez : 4,22 m²

Photographies 103 à 107

14. Chambre 2 (2^d porte à gauche sur le palier)

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs : murs en dur et cloison de séparation en placoplâtre recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafonds : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Le carrelage sous la fenêtre est anormalement surélevé et fissuré. Les joints du carrelage sont absents par endroits.

Cette pièce prend jour via une fenêtre en chien assis via une fenêtre double battant, gardée par un volet métallique double battant. Le tout est en état d'usage avancé.

Elle prend jour également via une petite fenêtre à ailettes en verre.

Cette chambre est climatisée. Elle agrémentée d'un placard aménagé et gardé par deux portes coulissantes.

Superficie loi carrez : 17,81 m²

Photographies 108 à 119

15. Chambre 3 (1^{ère} porte à gauche sur le palier)

Porte : simple battant, âme creuse

Sol : carrelage en état d'usage normal

Murs : murs en dur et cloison de séparation en placoplâtre recouvertes d'une peinture lisse blanche

Plafonds : sous-face de la toiture, lambris et charpente en bois

Le carrelage sous la fenêtre est anormalement surélevé et fissuré. Les joints du carrelage sont absents par endroits.

Cette pièce prend jour via une fenêtre en chien assis via une fenêtre double battant, gardée par un volet métallique double battant. Le tout est en état d'usage avancé.

Cette chambre est climatisée. Elle agrémentée d'un placard aménagé et gardé par deux portes coulissantes.

Superficie loi carrez : 19,55 m²

Photographies 120 à 128

IV – GENERALITES :

- **Etat d'occupation :**

L'appartement et les deux places de parking ont été donnés en location à
selon un bail d'habitation principal non meublé ayant pris effet à compter du
15/02/2021 pour une durée de 3 ans.

Le loyer est de 1200 € par mois payable le 1^{er} de chaque mois.

L'appartement est géré par l'agence MOLINARD située 32 bis rue H. Becquerel 97122 BAIE-
MAHAULT.

- **Dégradations signalées**

m'informe de la vétusté des fenêtres qui laissent passer l'air et l'humidité.

- **Syndic**

*SAS AGIT
Rue Paul Valentino
97190 LE GOSIER*

Ce après quoi, je me suis retiré.

Fin des opérations : 10 heures et 55 minutes.

- oo OO oo -

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description comportant
10 pages, 134 photographies et 6 annexes, revêtus du sceau de mon Etude, pour servir et valoir
ce que de droit.

Les 128 photographies ci-dessus visées ont été prises par moi-même, au moyen d'un appareil numérique, et sont certifiées conformes à l'état ou à l'objet photographié, éditées et imprimées sans aucune modification ni correction.

Les relevés de surface en loi Carrez m'ont été communiqués par le diagnostiqueur m'accompagnant.

DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION - DETAIL	DUREE	
Prestation sur site	/	55 min
Prestation hors site (rédaction, édition photographies mise en forme du PV)	3 heures	30 min
Durée totale de la prestation (durée du transport sur site A/R non facturée)	4 heures	25 min

COUT DE L'ACTE	EUROS
Emolument (Art. A.444-28 et A.444-46 3° C.com)	282,72
Emolument complémentaire (Art. A.444-18 C.com)	671,86
Frais de transport	8,10
Sous-total HT	962,68
TVA 8,50 %	81,83
Total TTC (Maj. DOM incluse - Art. R444-58)	1044,51

Maître Sébastien LETOUQ

PERSONNES PRESENTES LORS DES OPERATIONS :

☒ Article L 142-1 CPCE

☒ Article R 322-3 CPCE

Le : 17/1/2022

N° dossier : 22 00012

Lieu d'intervention : Ciculier Pleurance 97122 Baie Rahoult parcelle B. 62

☒ Serrurier :

Nom : NAVIS

Prénom : Lucien

Signature : _____

☐ Témoin majeur n'étant ni au service de l'Etude ni à celui du demandeur:

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

☐ Témoin majeur n'étant ni au service de l'Etude ni à celui du demandeur:

Nom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

☐ Autorité de police :

Nom : _____

Prénom : _____

Grade : _____

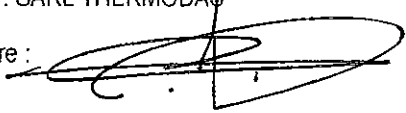
Signature : _____

☒ Technicien en diagnostics immobiliers :

Nom : Mr BERVILLE Jean-Marc

Prénom : Jean-Marc

Société : SARL THERMODAS

Signature : 

☐ Géomètre :

Nom : _____

Prénom : _____

Société : _____

Signature : _____



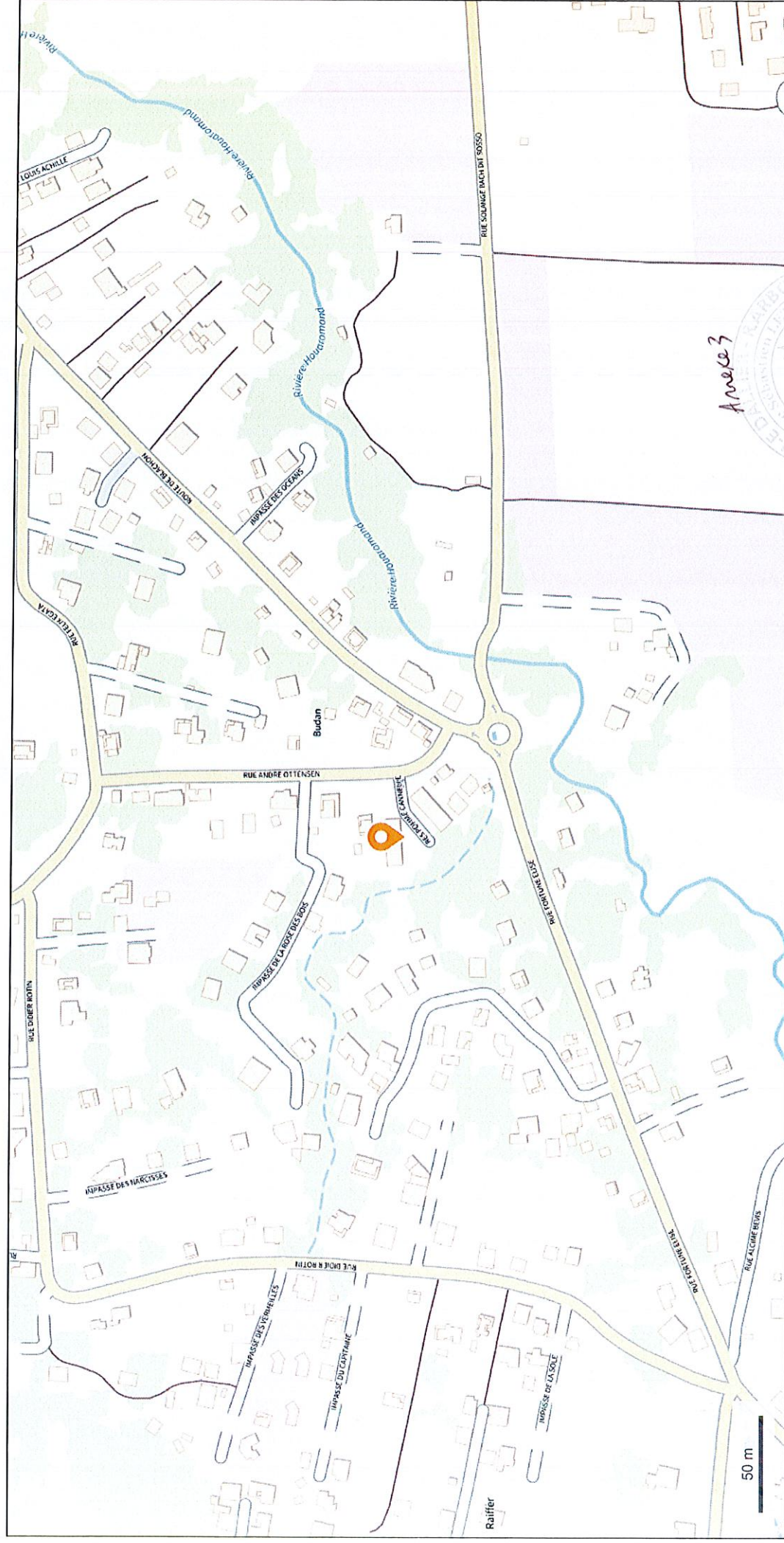
© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

61° 28' 09" W

Latitude :

16° 15' 05" N



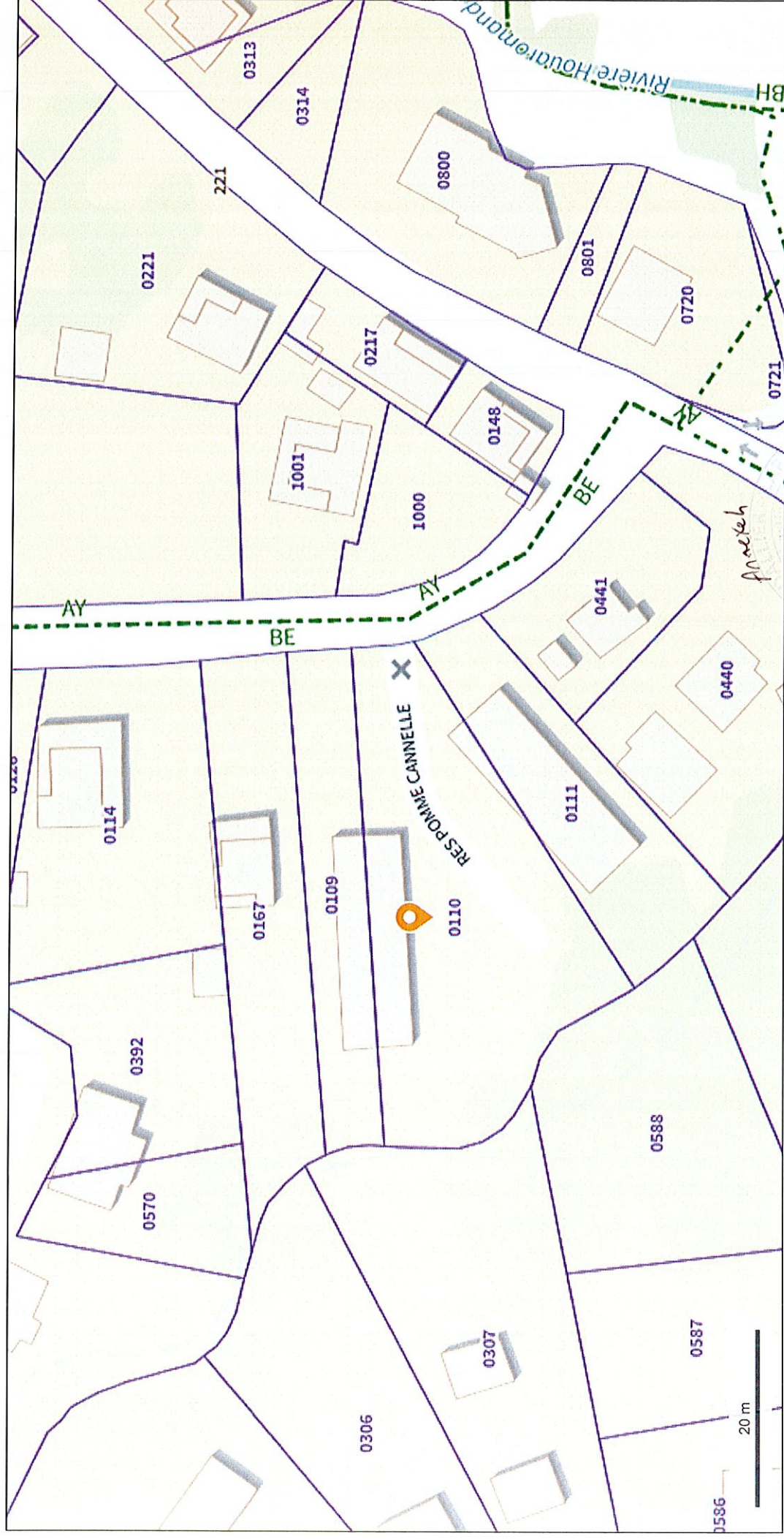
© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

61° 36' 28" W
16° 14' 35" N

Latitude :

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

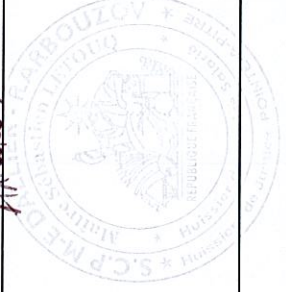
61° 36' 32" W

Latitude :

16° 14' 35" N



Arrete 5

© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

61° 36' 30" W

Latitude :

16° 14' 35" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Département :
GUADELOUPE

Commune :
BAIE MAHAULT

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 07/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
GUAD48UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

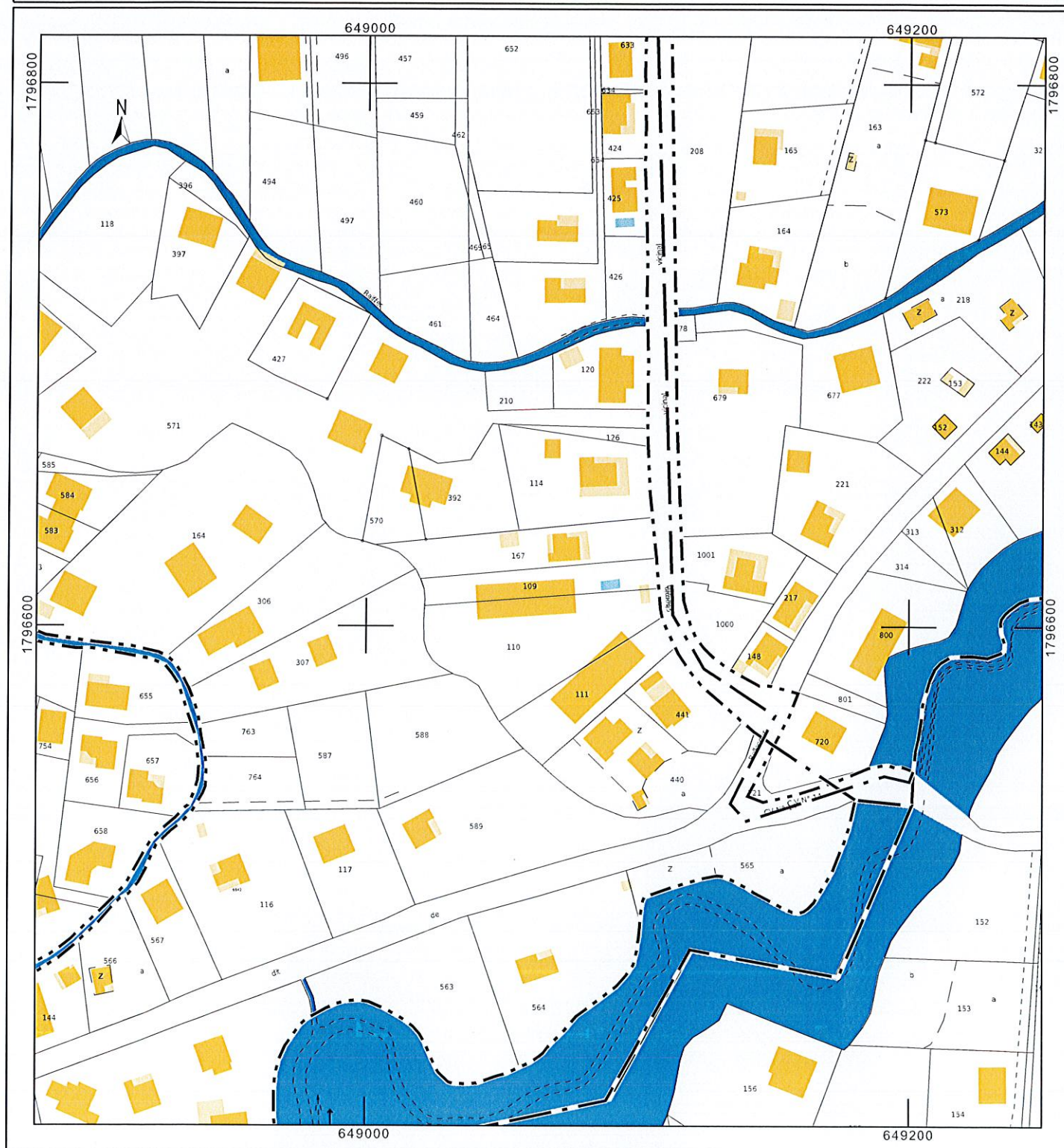
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne
Caruel Rue des Finances 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Descriptif du 10-03-2022 - photo 1



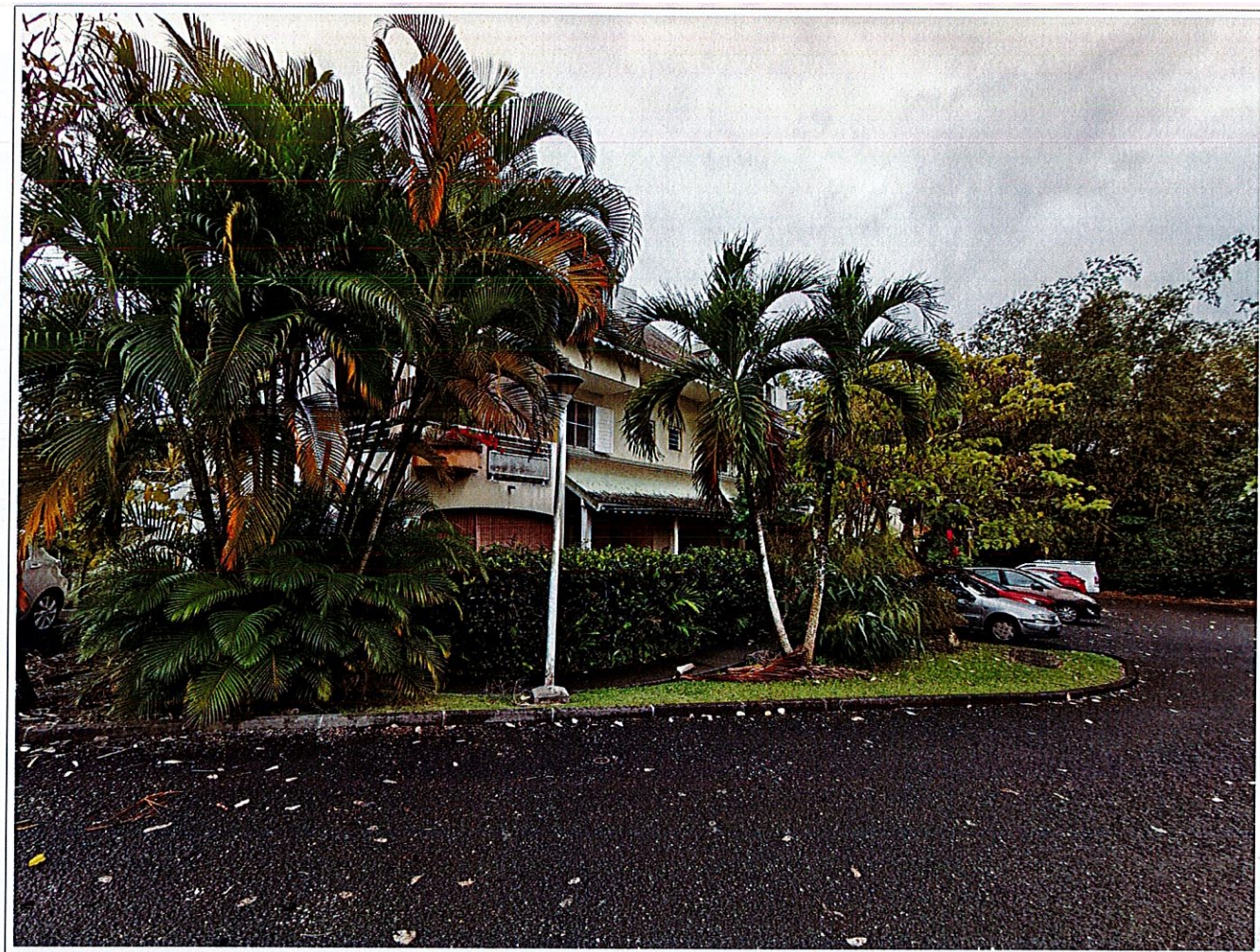
Descriptif du 10-03-2022 - photo 2



Descriptif du 10-03-2022 - photo 3



Descriptif du 10-03-2022 - photo 4



Descriptif du 10-03-2022 - photo 5



Descriptif du 10-03-2022 - photo 6



Descriptif du 10-03-2022 - photo 7



Descriptif du 10-03-2022 - photo 8



Descriptif du 10-03-2022 - photo 9



Descriptif du 10-03-2022 - photo 10



Descriptif du 10-03-2022 - photo 11



Descriptif du 10-03-2022 - photo 12



Descriptif du 10-03-2022 - photo 13



Descriptif du 10-03-2022 - photo 14



Descriptif du 10-03-2022 - photo 15



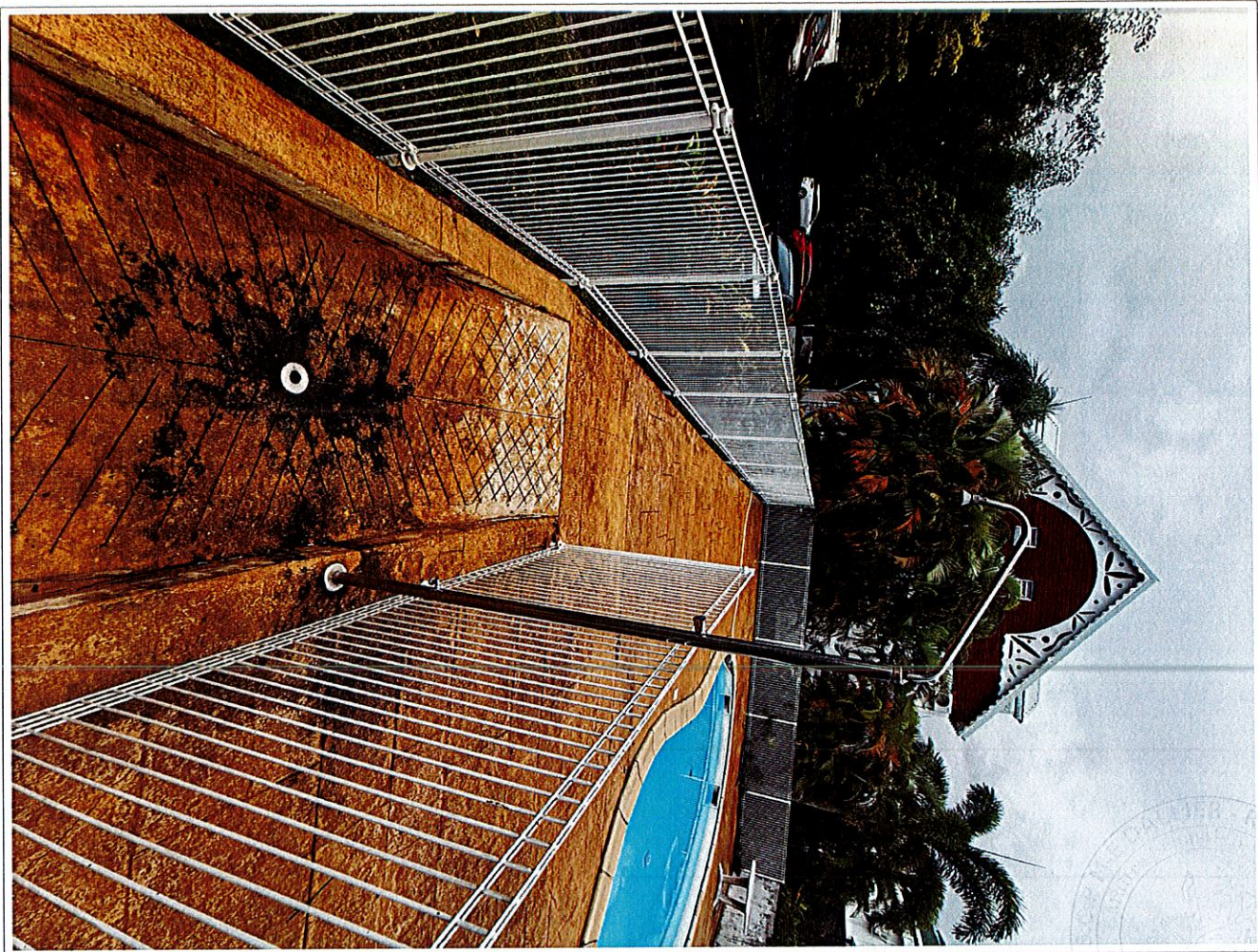
Descriptif du 10-03-2022 - photo 16



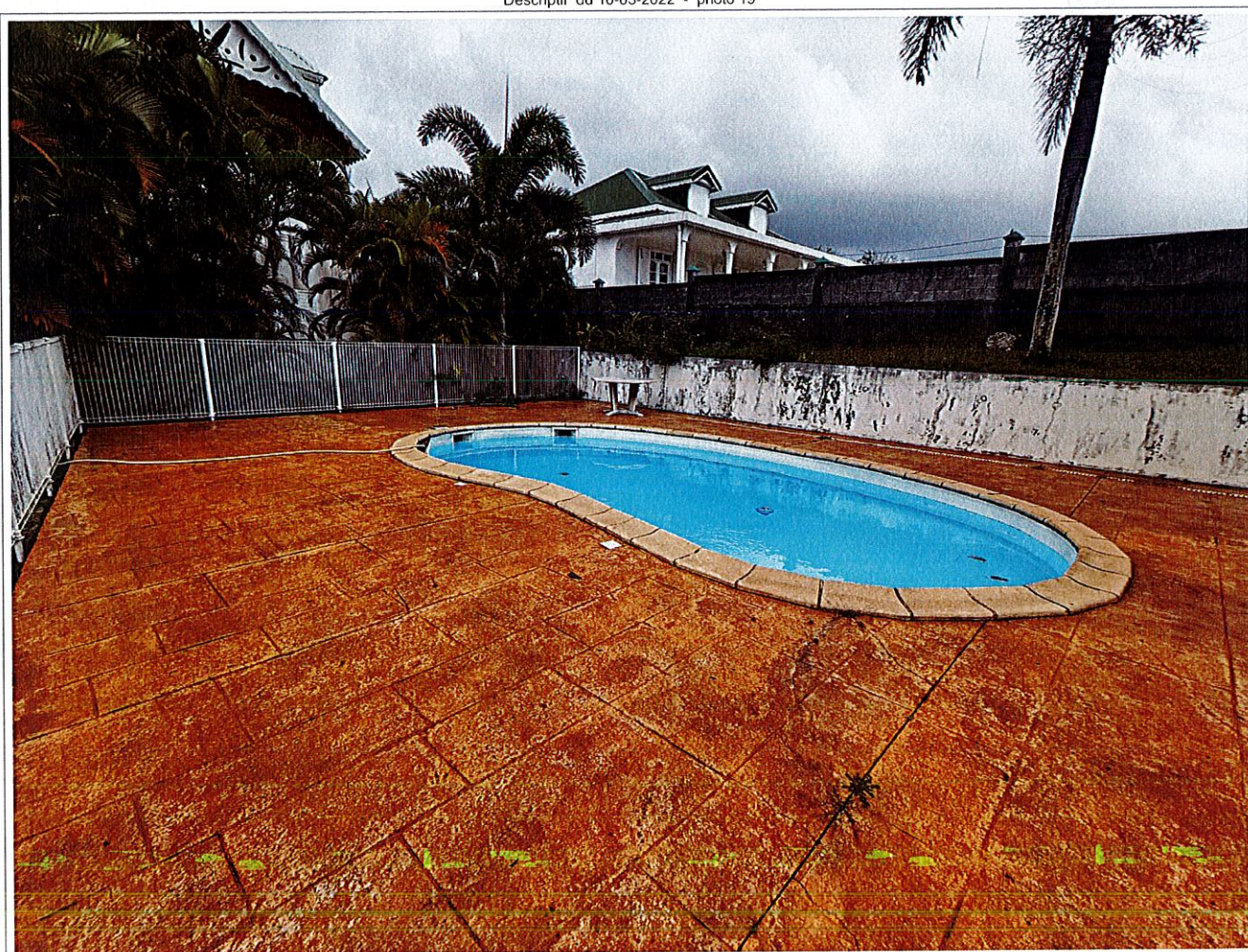
Descriptif du 10-03-2022 - photo 17



Descriptif du 10-03-2022 - photo 18



Descriptif du 10-03-2022 - photo 19



Descriptif du 10-03-2022 - photo 20



Descriptif du 10-03-2022 - photo 21



Descriptif du 10-03-2022 - photo 22



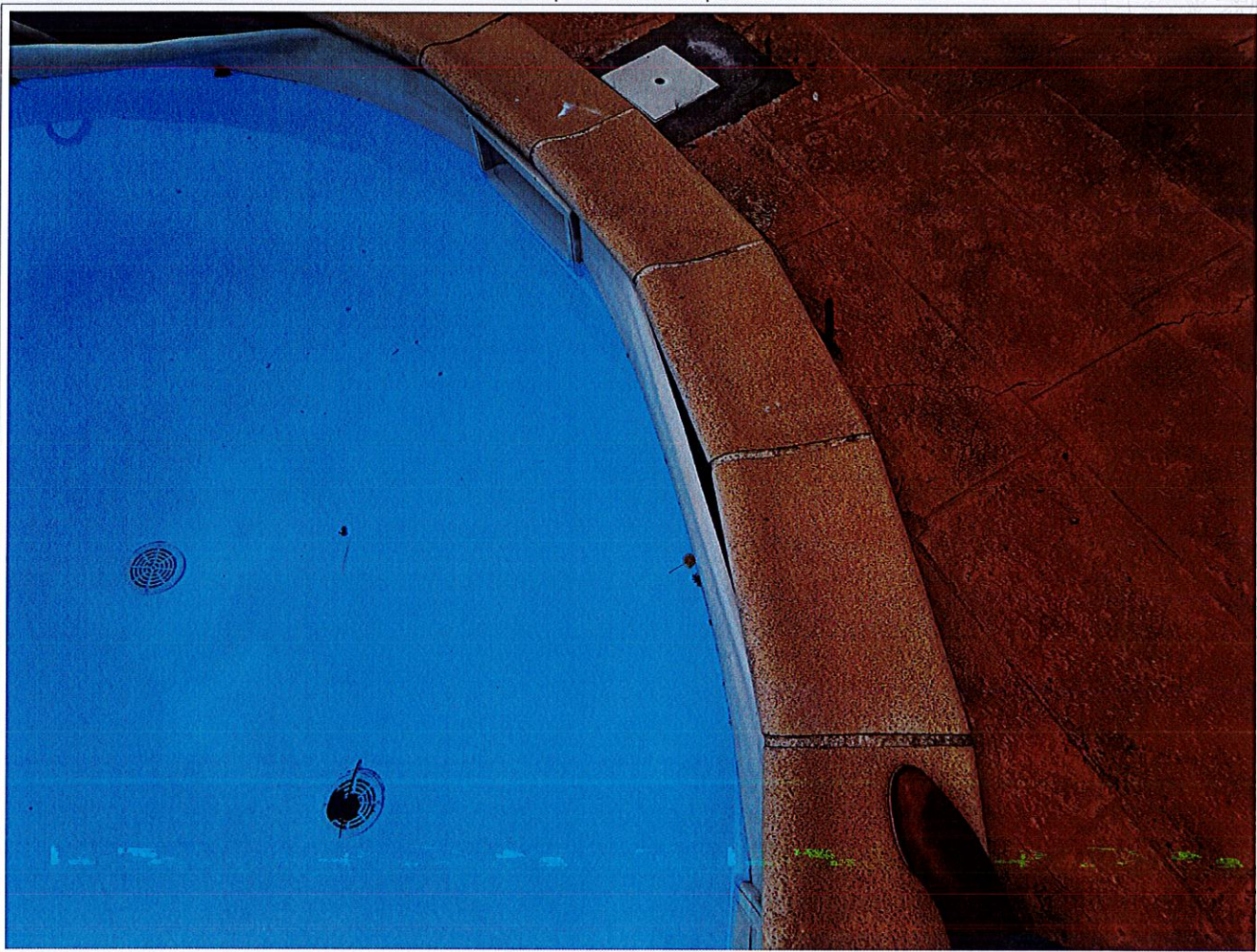
Descriptif du 10-03-2022 - photo 23



Descriptif du 10-03-2022 - photo 24



Descriptif du 10-03-2022 - photo 25



Descriptif du 10-03-2022 - photo 26



Descriptif du 10-03-2022 - photo 27



Descriptif du 10-03-2022 - photo 28



Descriptif du 10-03-2022 - photo 29



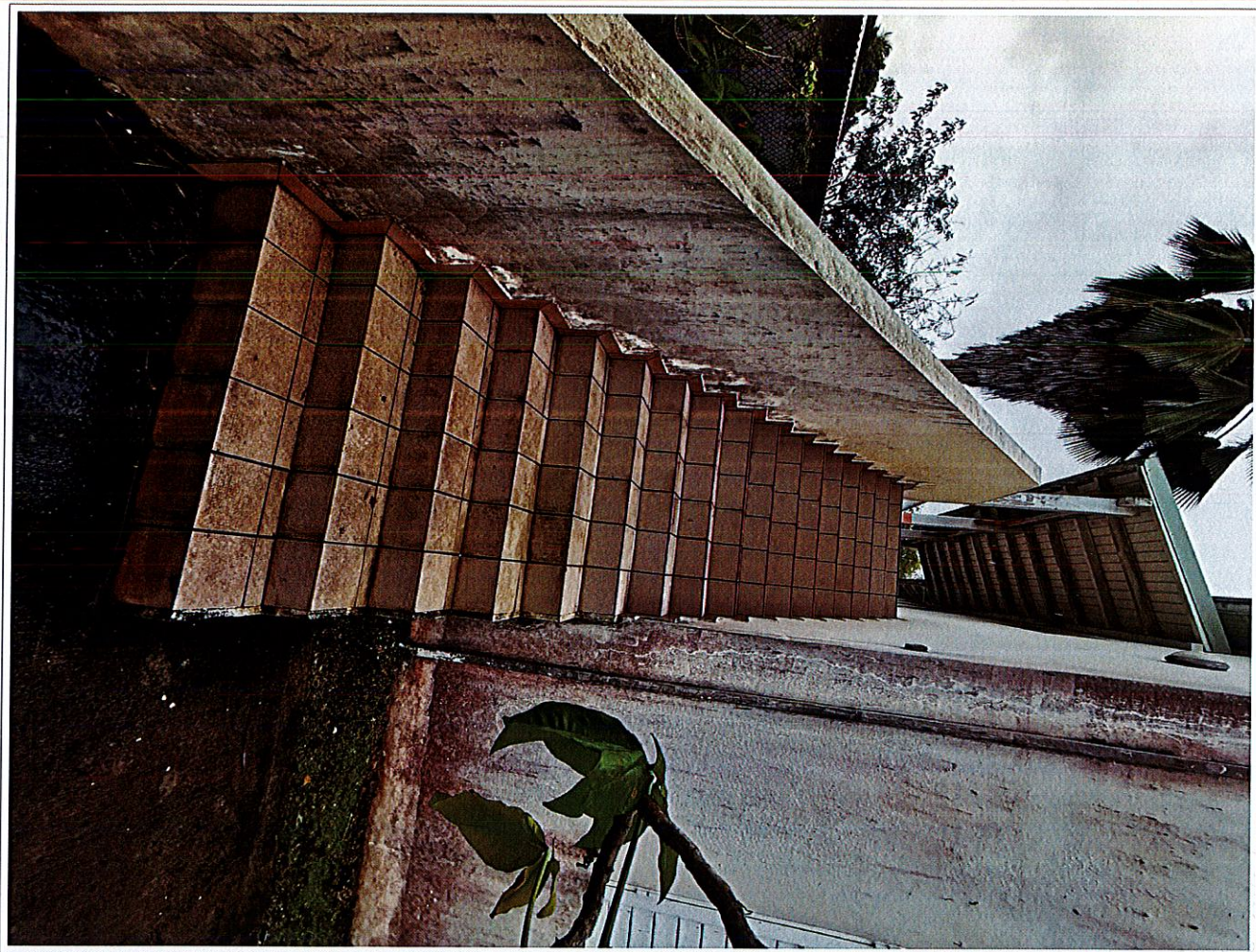
Descriptif du 10-03-2022 - photo 30



Descriptif du 10-03-2022 - photo 31



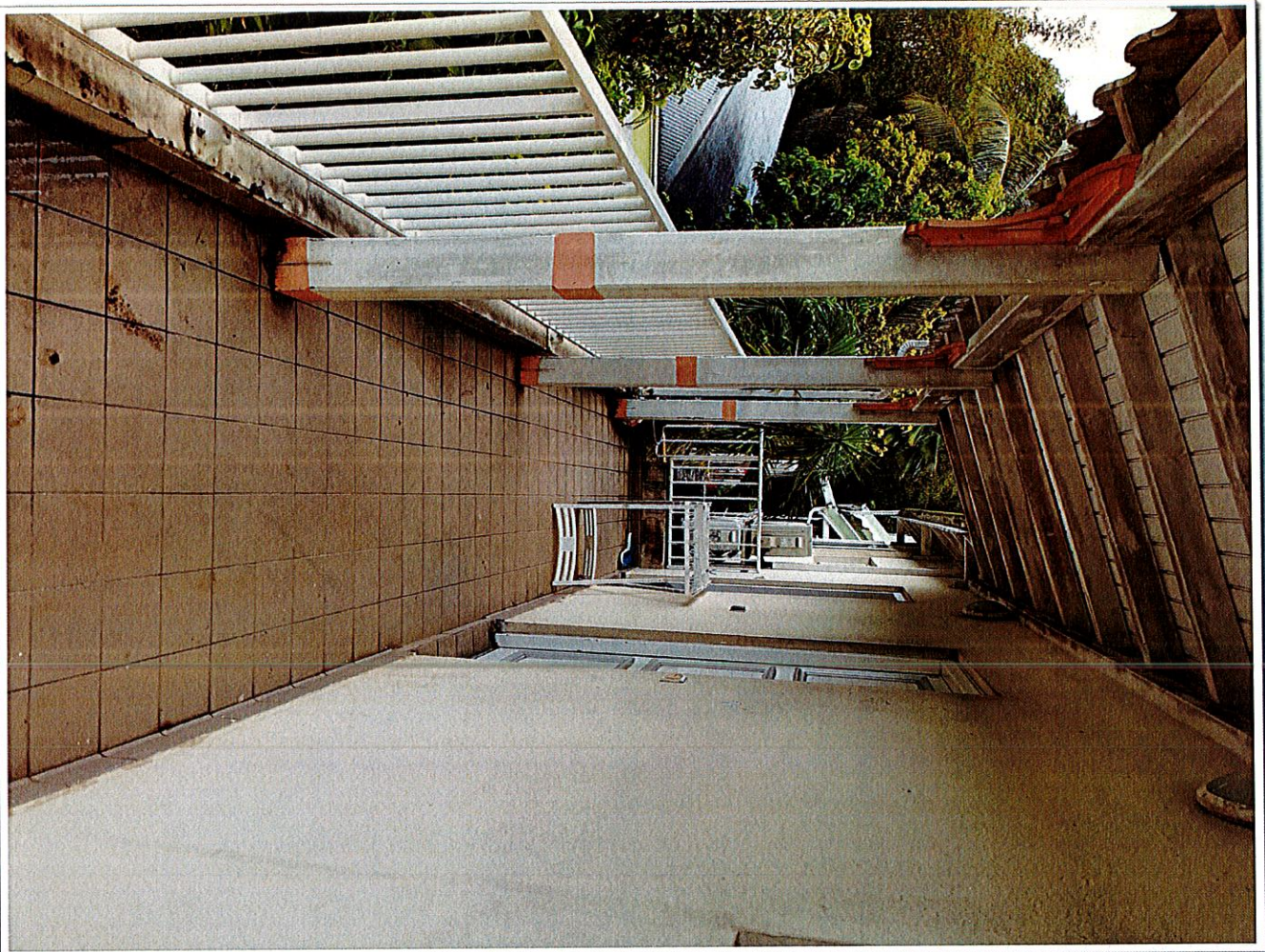
Descriptif du 10-03-2022 - photo 32



Descriptif du 10-03-2022 - photo 33



Descriptif du 10-03-2022 - photo 34



Descriptif du 10-03-2022 - photo 35



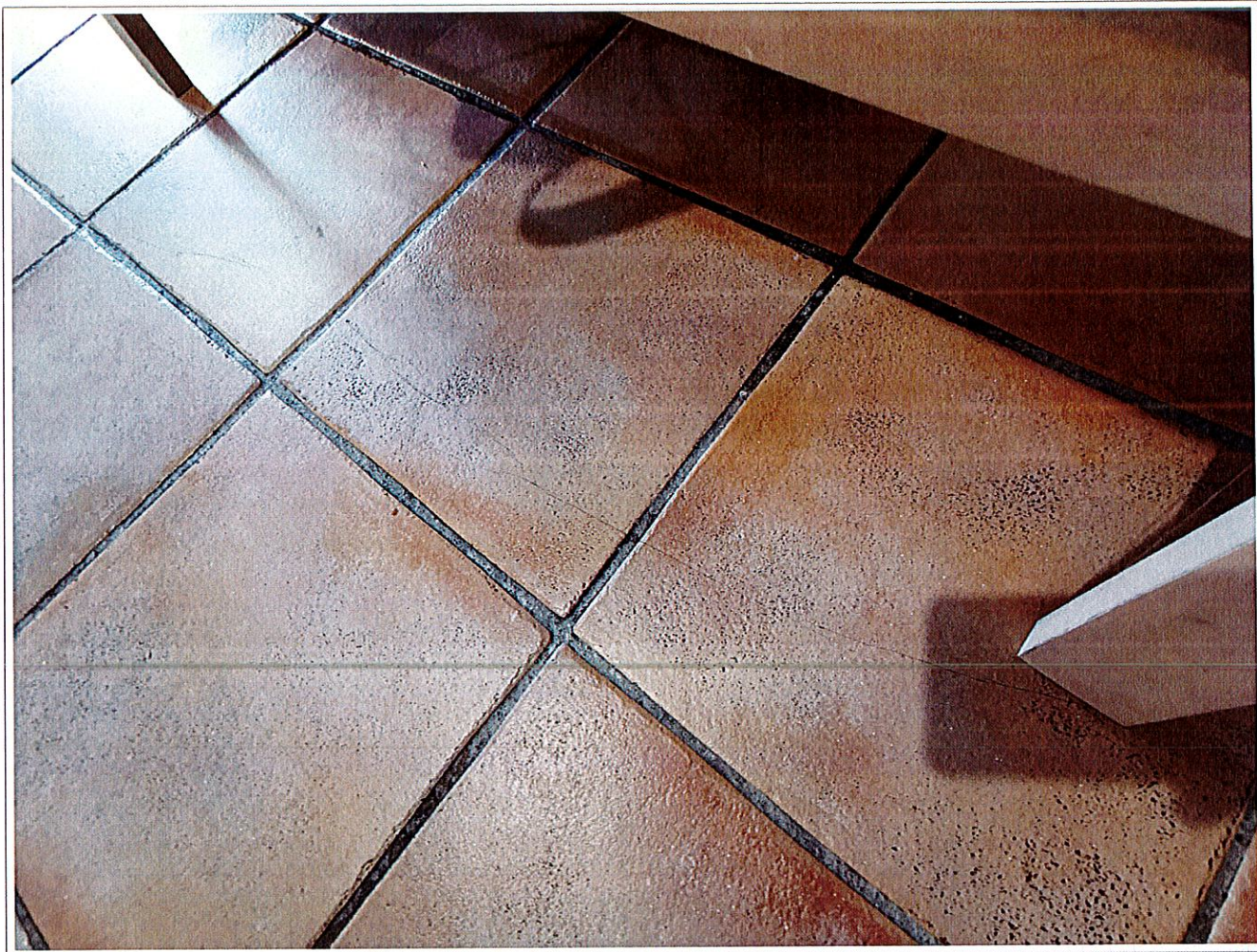
Descriptif du 10-03-2022 - photo 36



Descriptif du 10-03-2022 - photo 37



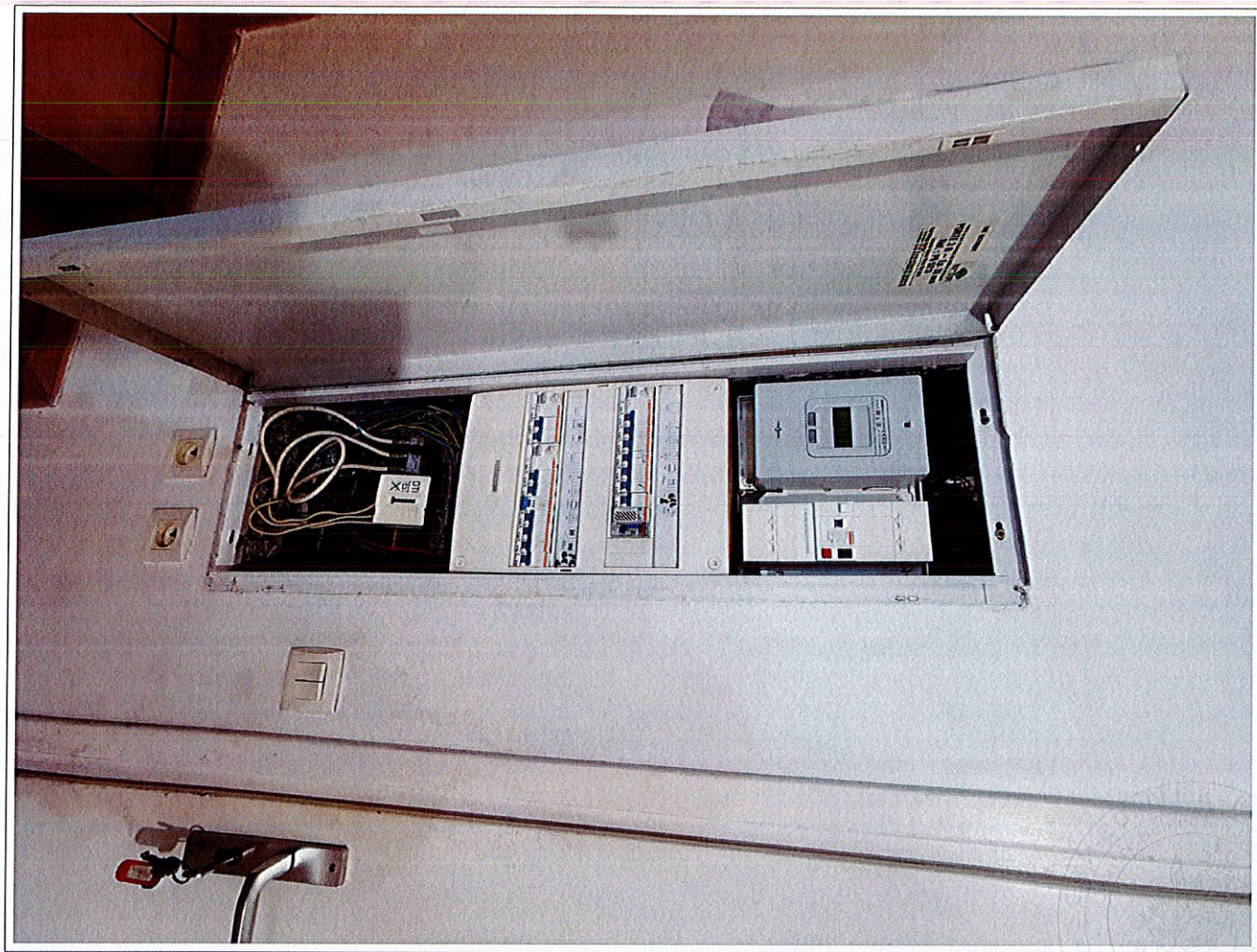
Descriptif du 10-03-2022 - photo 38



Descriptif du 10-03-2022 - photo 39



Descriptif du 10-03-2022 - photo 40



Descriptif du 10-03-2022 - photo 41



Descriptif du 10-03-2022 - photo 42



Descriptif du 10-03-2022 - photo 43



Descriptif du 10-03-2022 - photo 44



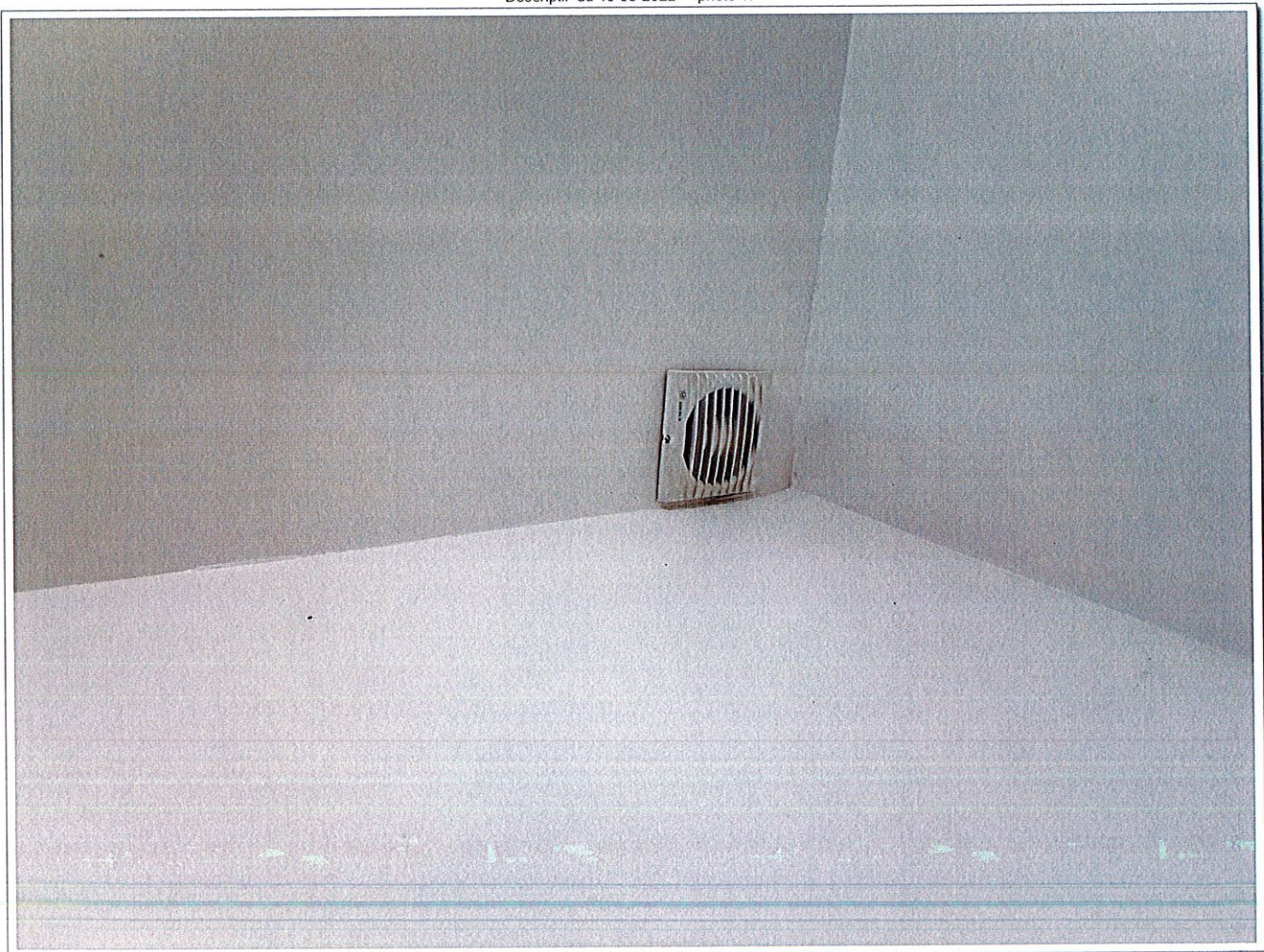
Descriptif du 10-03-2022 - photo 45



Descriptif du 10-03-2022 - photo 46



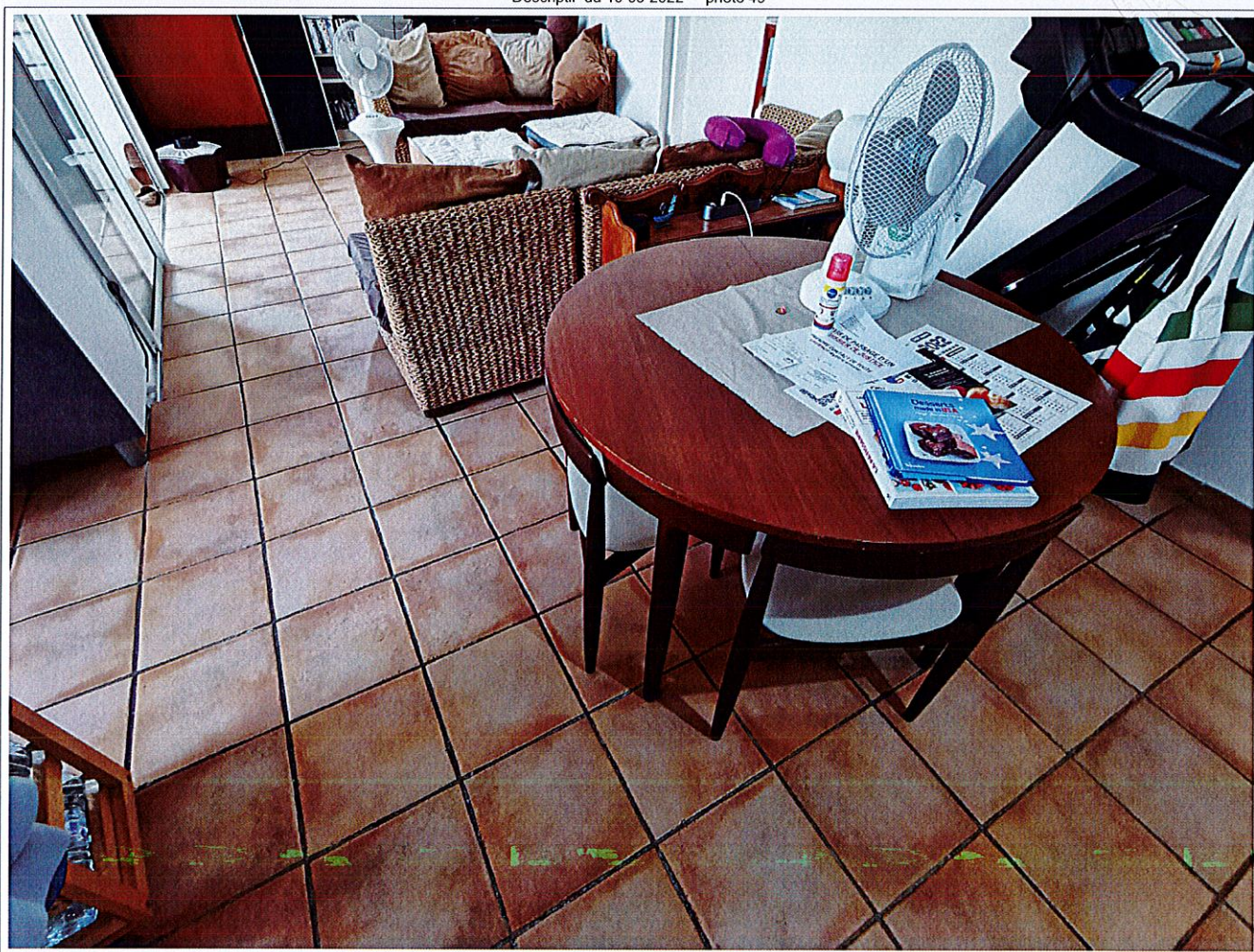
Descriptif du 10-03-2022 - photo 47



Descriptif du 10-03-2022 - photo 48



Descriptif du 10-03-2022 - photo 49



Descriptif du 10-03-2022 - photo 50



Descriptif du 10-03-2022 - photo 51



Descriptif du 10-03-2022 - photo 52



Descriptif du 10-03-2022 - photo 53



Descriptif du 10-03-2022 - photo 54



Descriptif du 10-03-2022 - photo 55



Descriptif du 10-03-2022 - photo 56



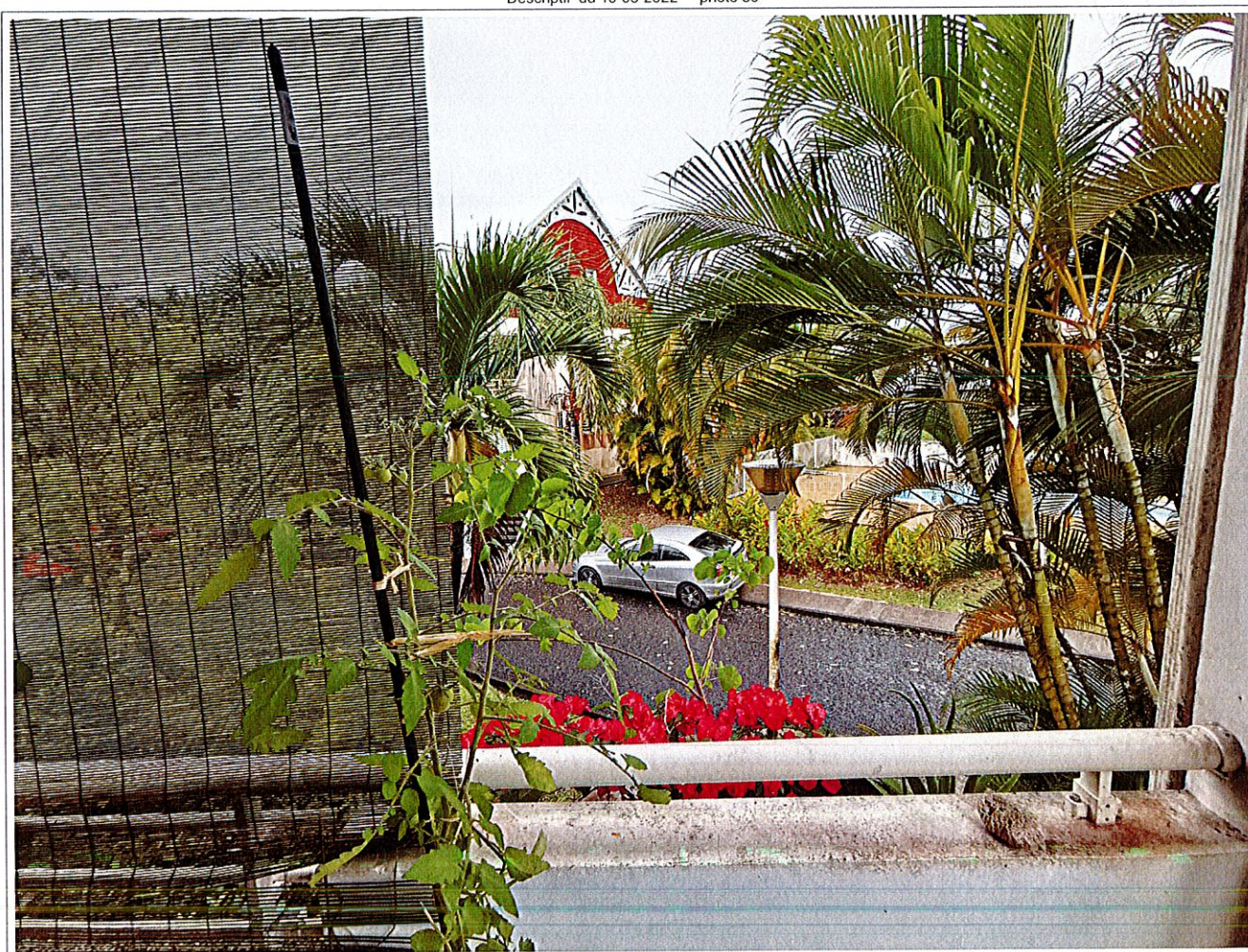
Descriptif du 10-03-2022 - photo 57



Descriptif du 10-03-2022 - photo 58



Descriptif du 10-03-2022 - photo 59



Descriptif du 10-03-2022 - photo 60



Descriptif du 10-03-2022 - photo 61



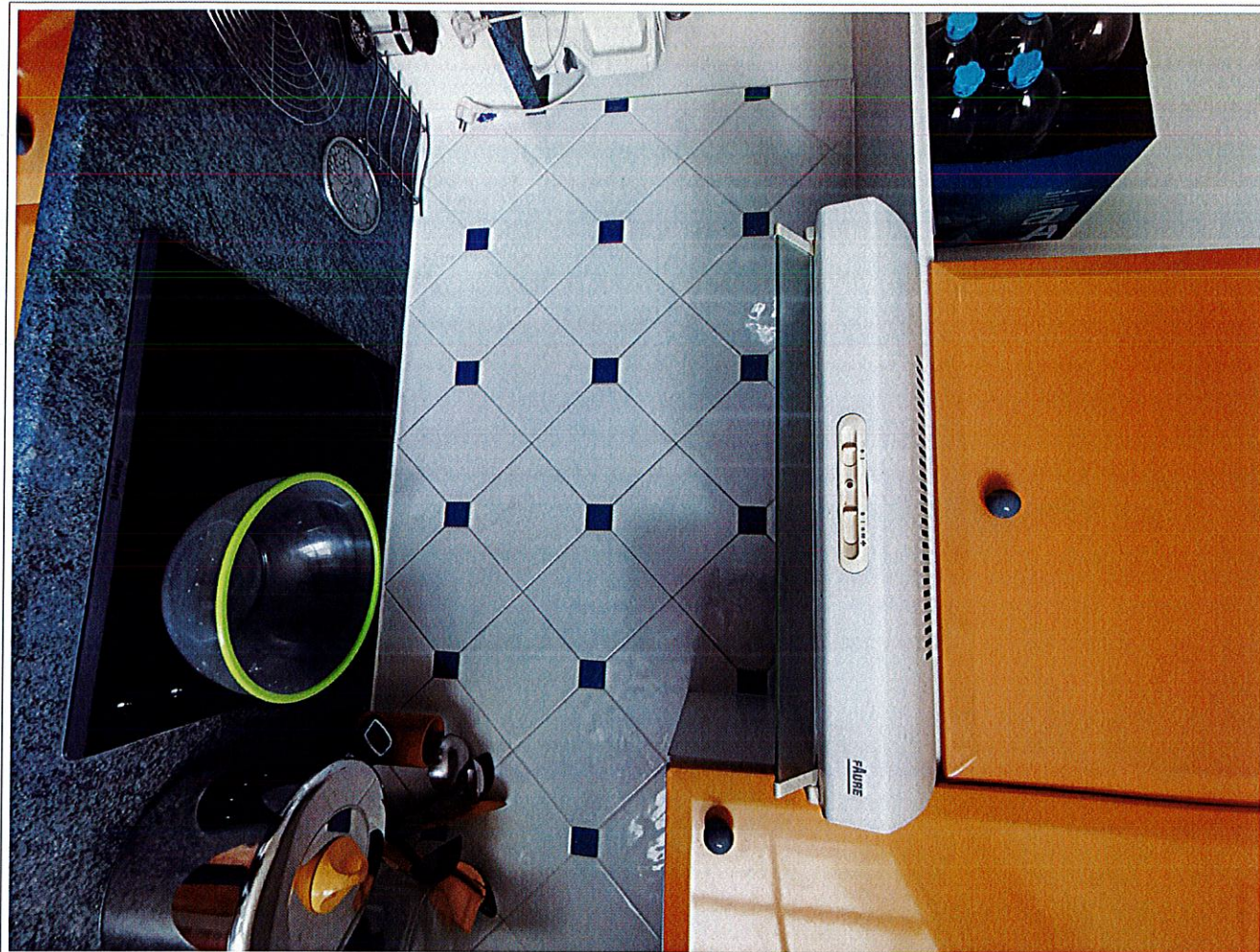
Descriptif du 10-03-2022 - photo 62



Descriptif du 10-03-2022 - photo 63



Descriptif du 10-03-2022 - photo 64



Descriptif du 10-03-2022 - photo 65



Descriptif du 10-03-2022 - photo 66



Descriptif du 10-03-2022 - photo 67



Descriptif du 10-03-2022 - photo 68



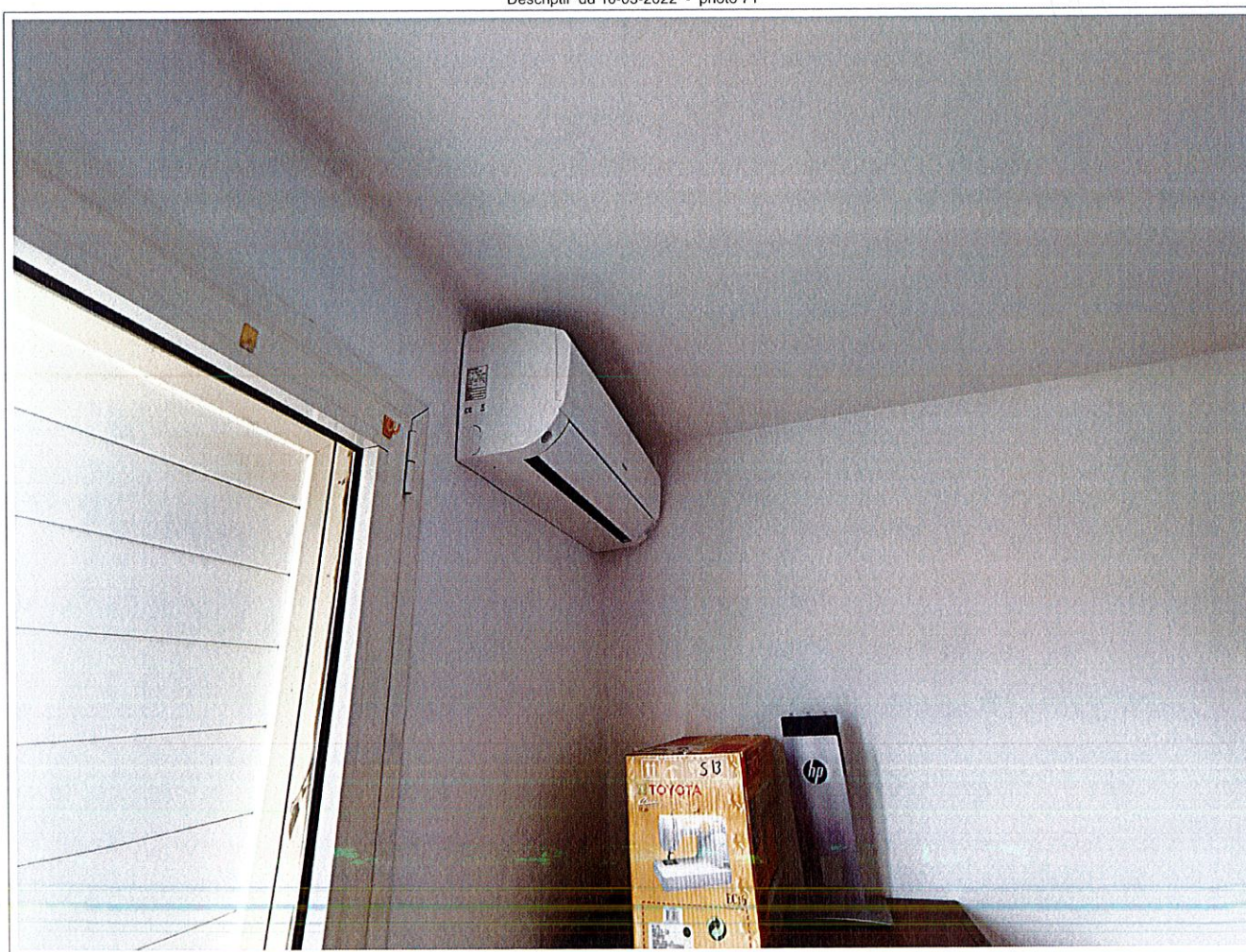
Descriptif du 10-03-2022 - photo 69



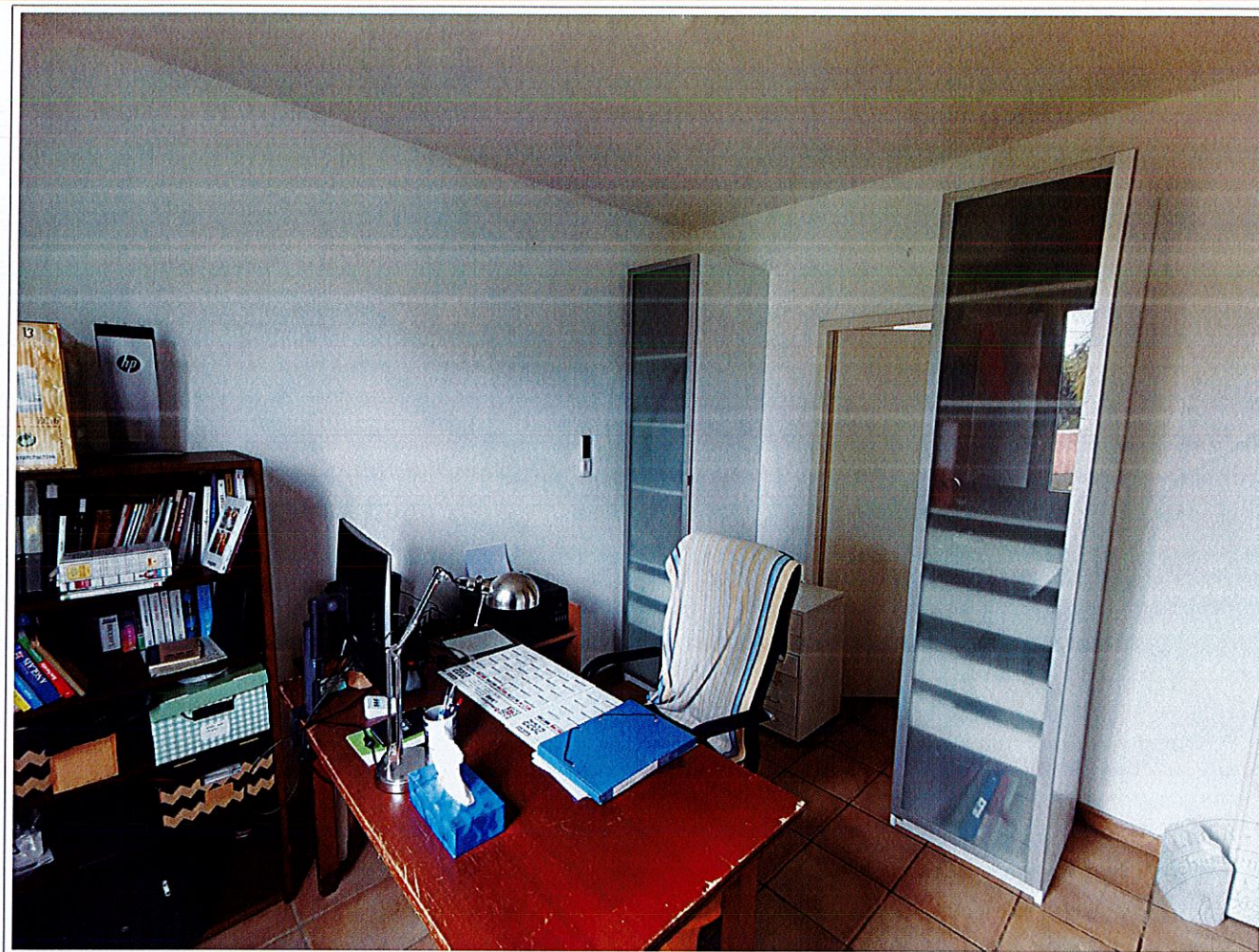
Descriptif du 10-03-2022 - photo 70



Descriptif du 10-03-2022 - photo 71



Descriptif du 10-03-2022 - photo 72



Descriptif du 10-03-2022 - photo 73



Descriptif du 10-03-2022 - photo 74



Descriptif du 10-03-2022 - photo 75



Descriptif du 10-03-2022 - photo 76



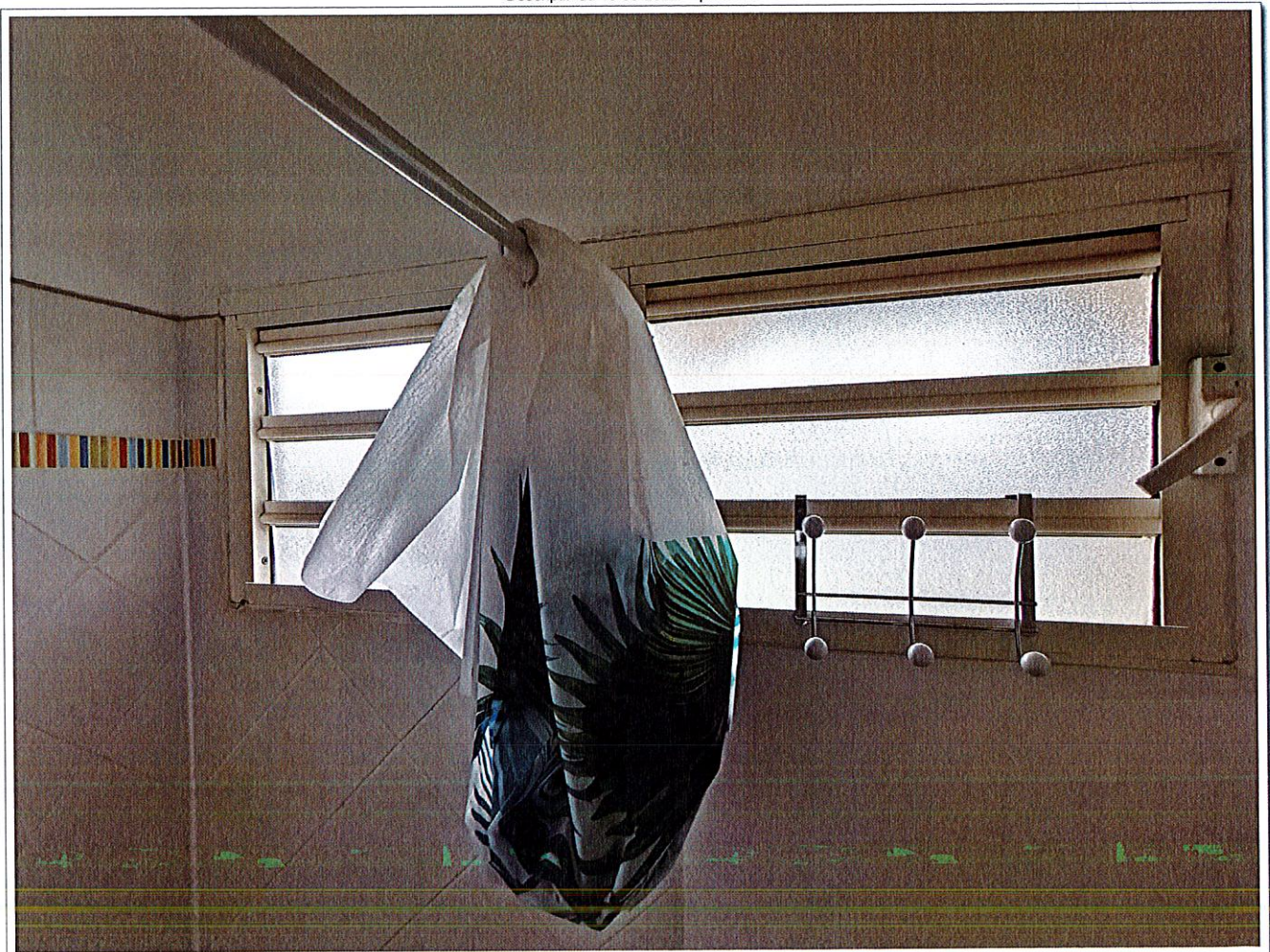
Descriptif du 10-03-2022 - photo 77



Descriptif du 10-03-2022 - photo 78



Descriptif du 10-03-2022 - photo 79



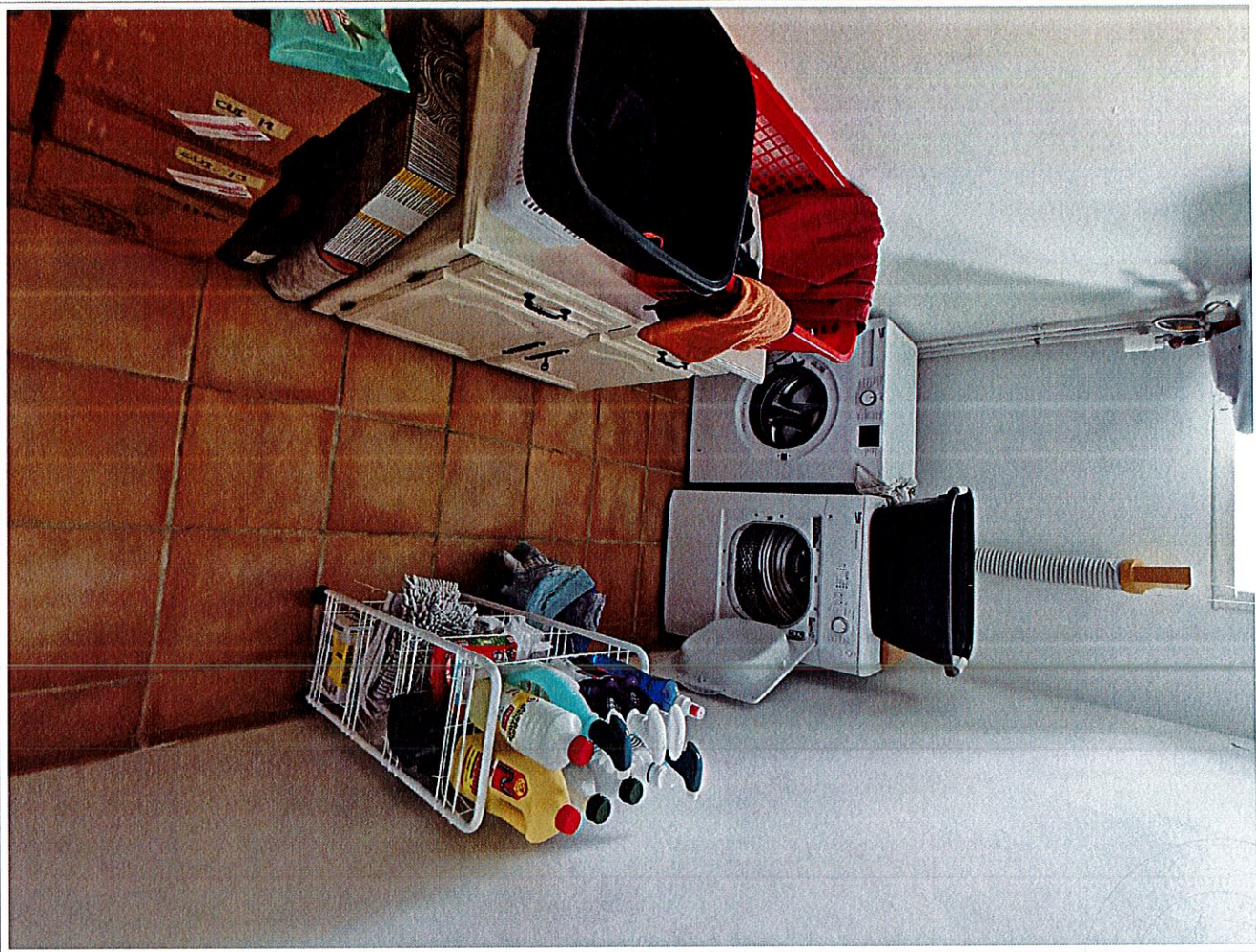
Descriptif du 10-03-2022 - photo 80



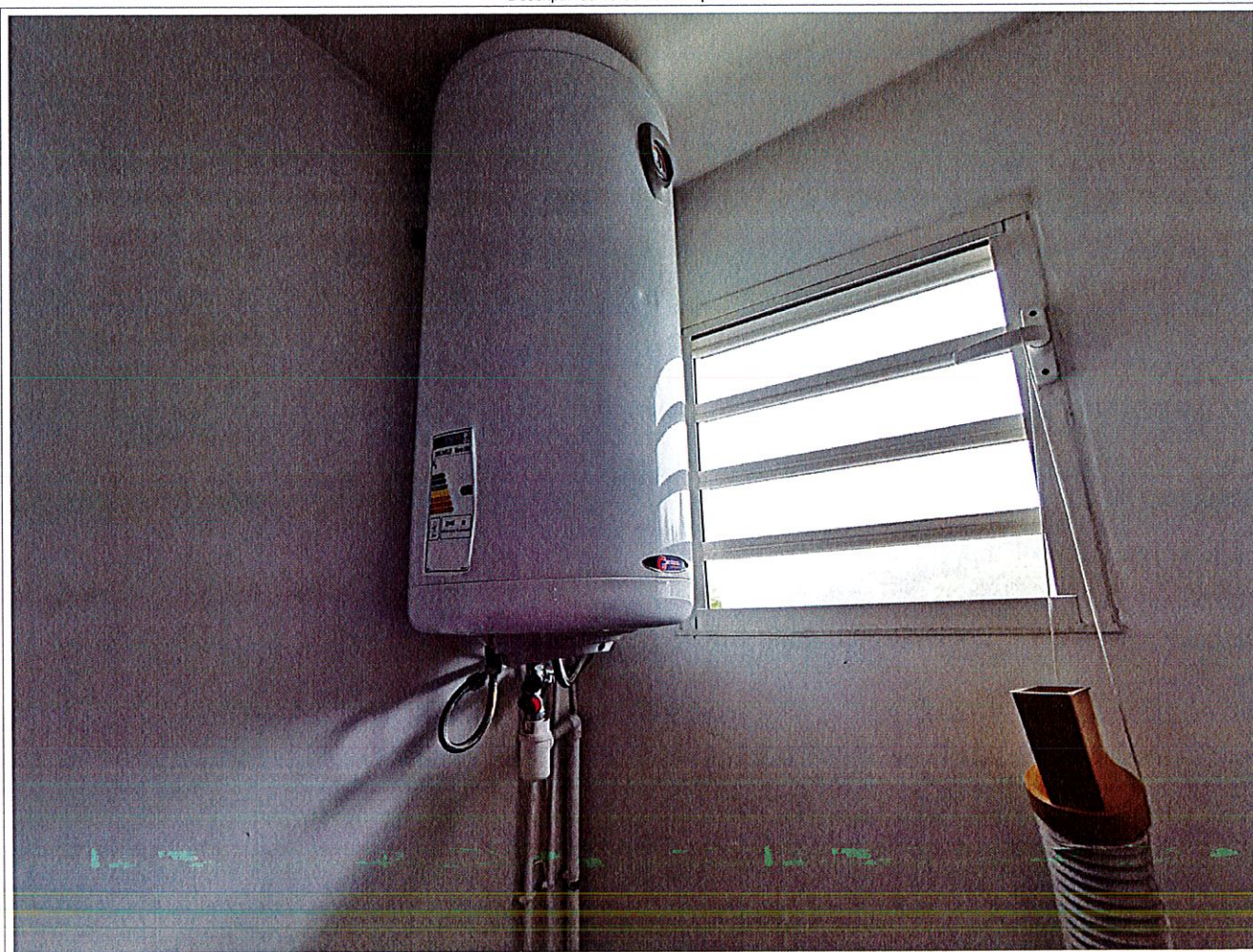
Descriptif du 10-03-2022 - photo 81



Descriptif du 10-03-2022 - photo 82



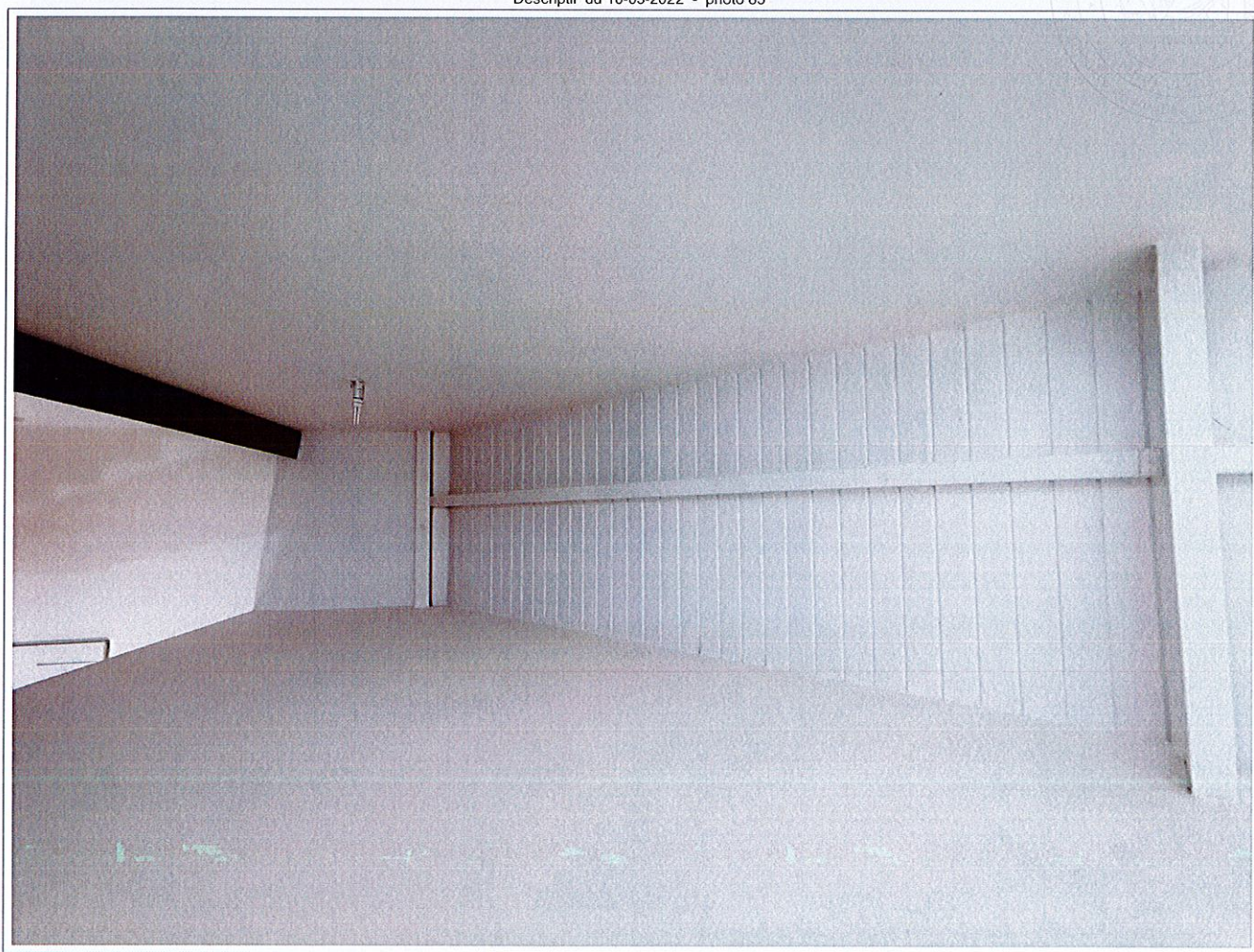
Descriptif du 10-03-2022 - photo 83



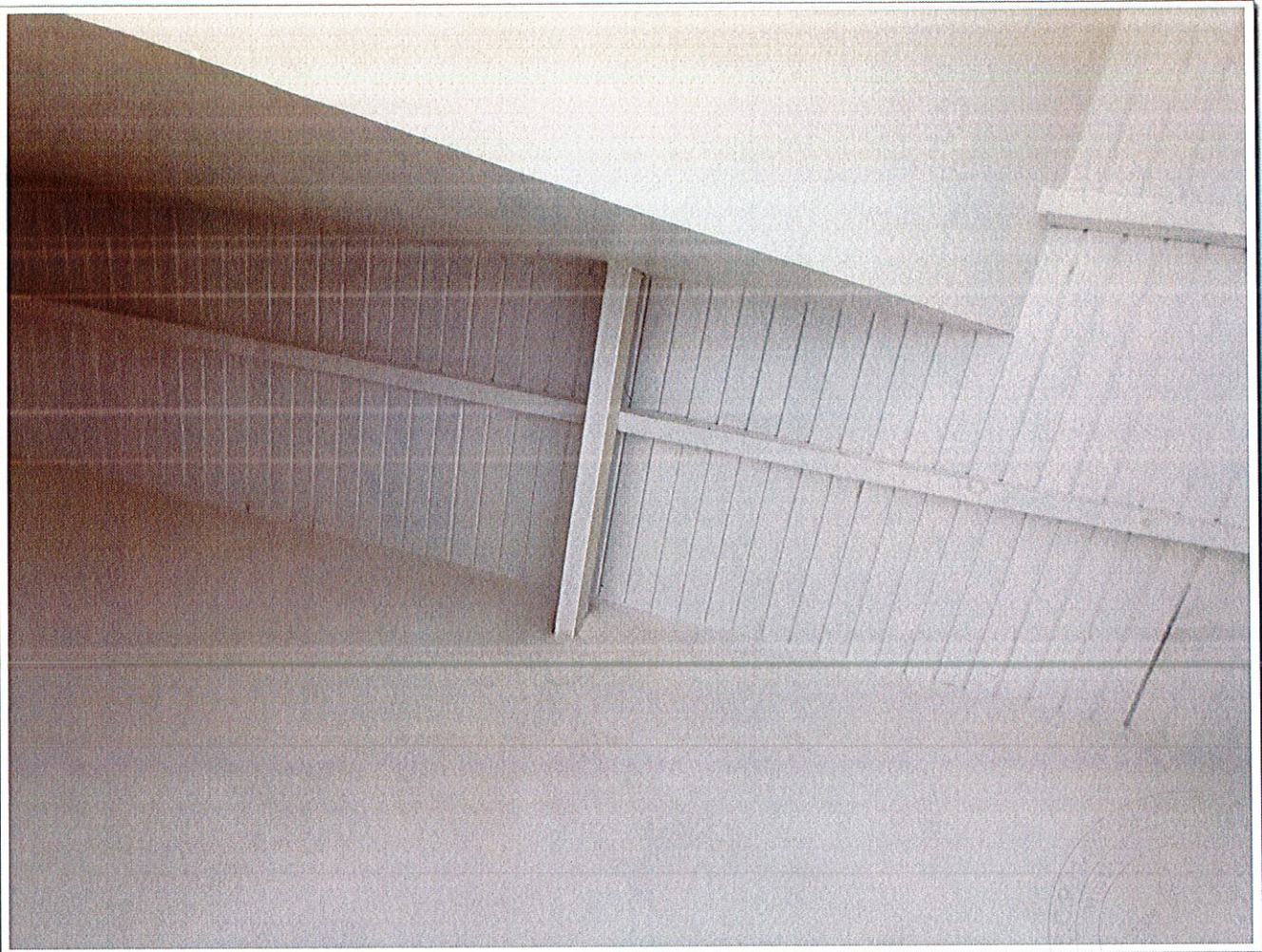
Descriptif du 10-03-2022 - photo 84



Descriptif du 10-03-2022 - photo 85



Descriptif du 10-03-2022 - photo 86



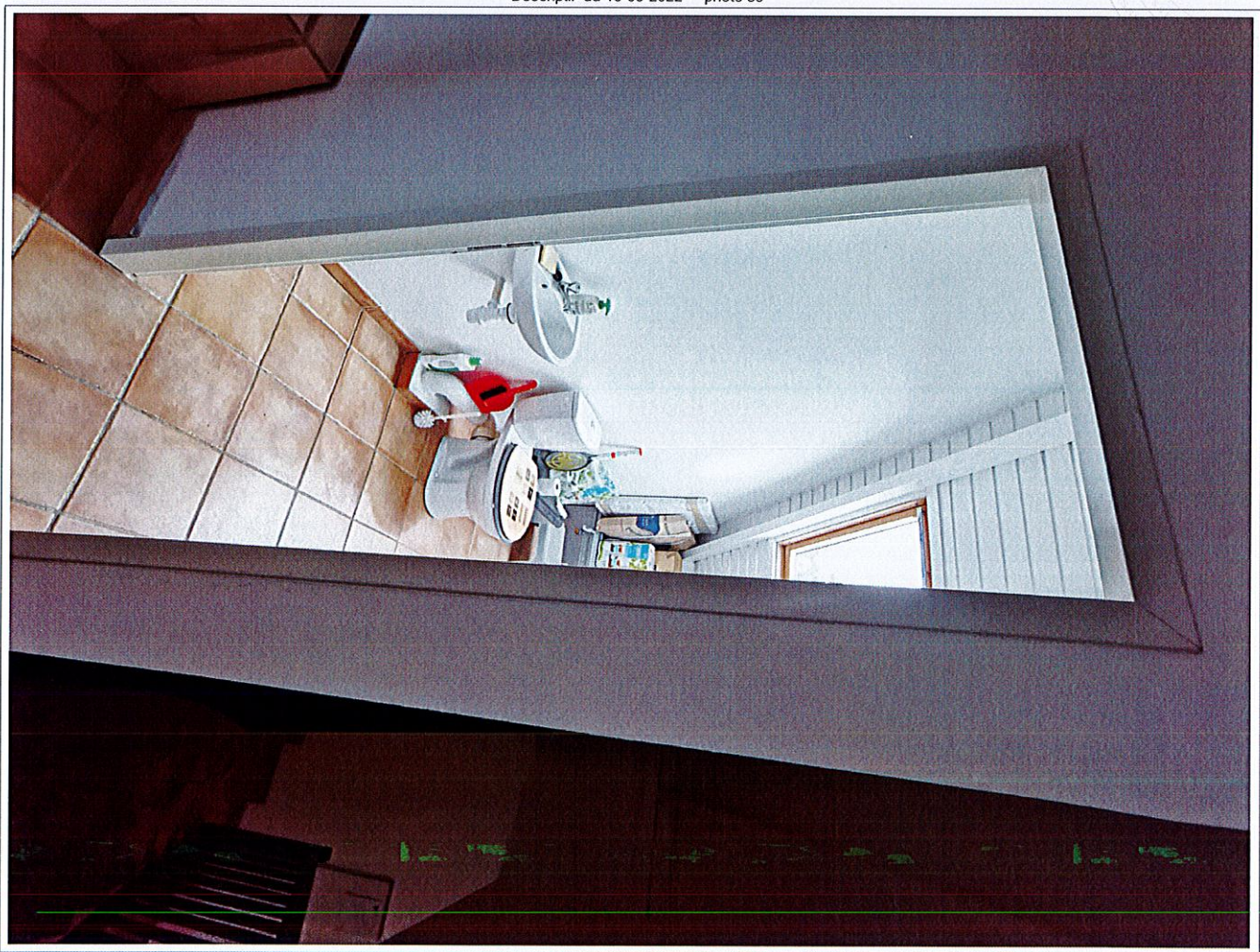
Descriptif du 10-03-2022 - photo 87



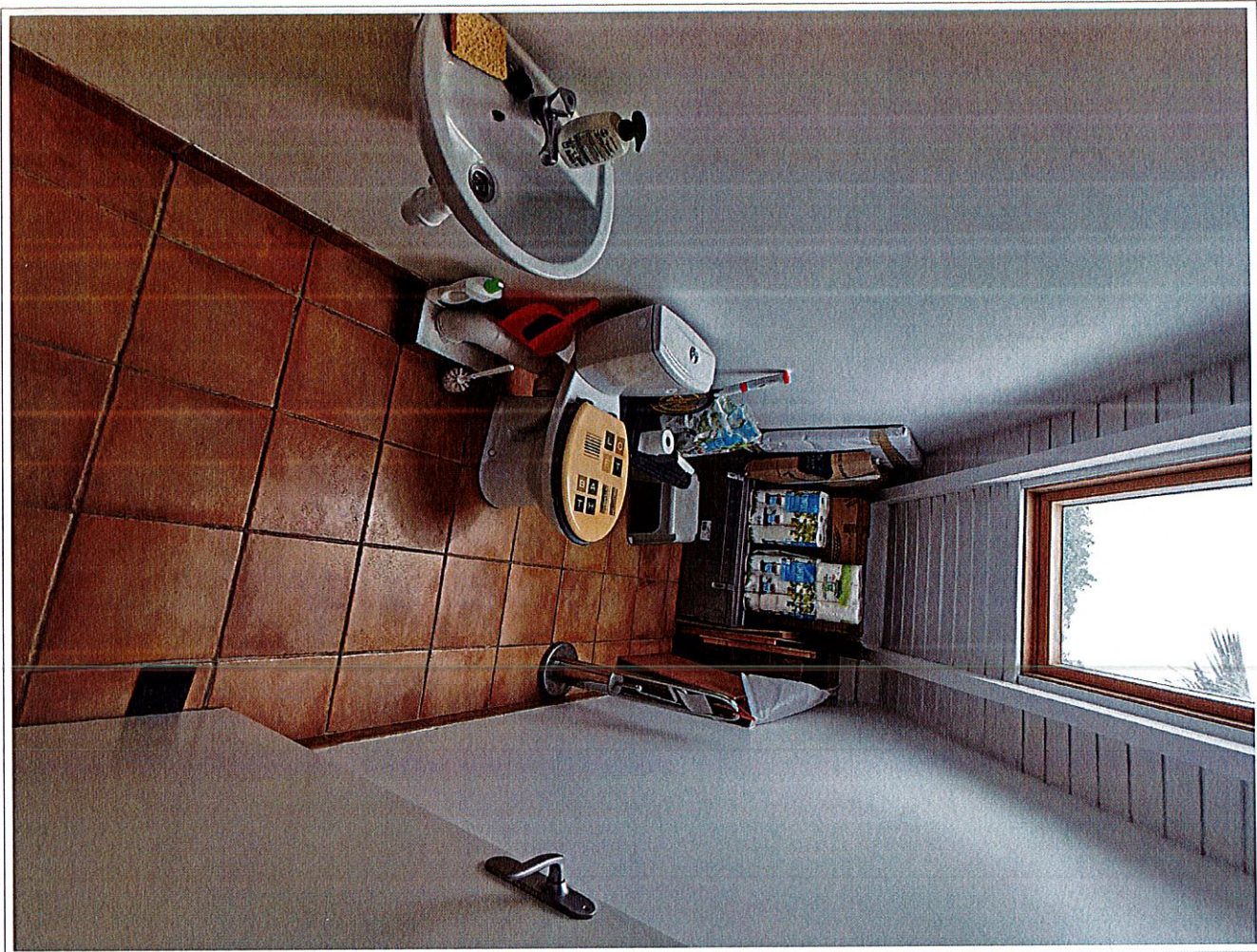
Descriptif du 10-03-2022 - photo 88



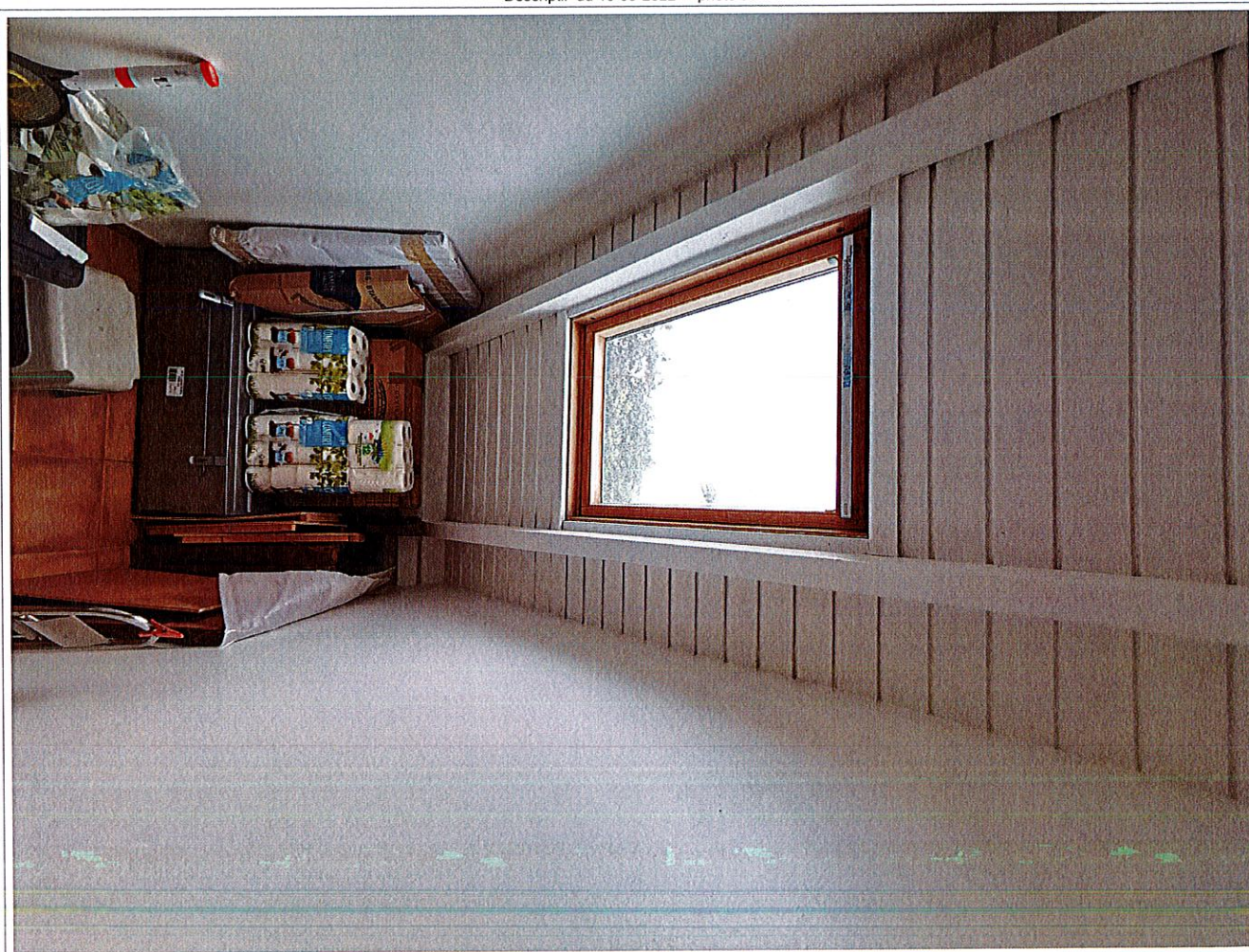
Descriptif du 10-03-2022 - photo 89



Descriptif du 10-03-2022 - photo 90



Descriptif du 10-03-2022 - photo 91



Descriptif du 10-03-2022 - photo 92



Descriptif du 10-03-2022 - photo 93



Descriptif du 10-03-2022 - photo 94



Descriptif du 10-03-2022 - photo 97



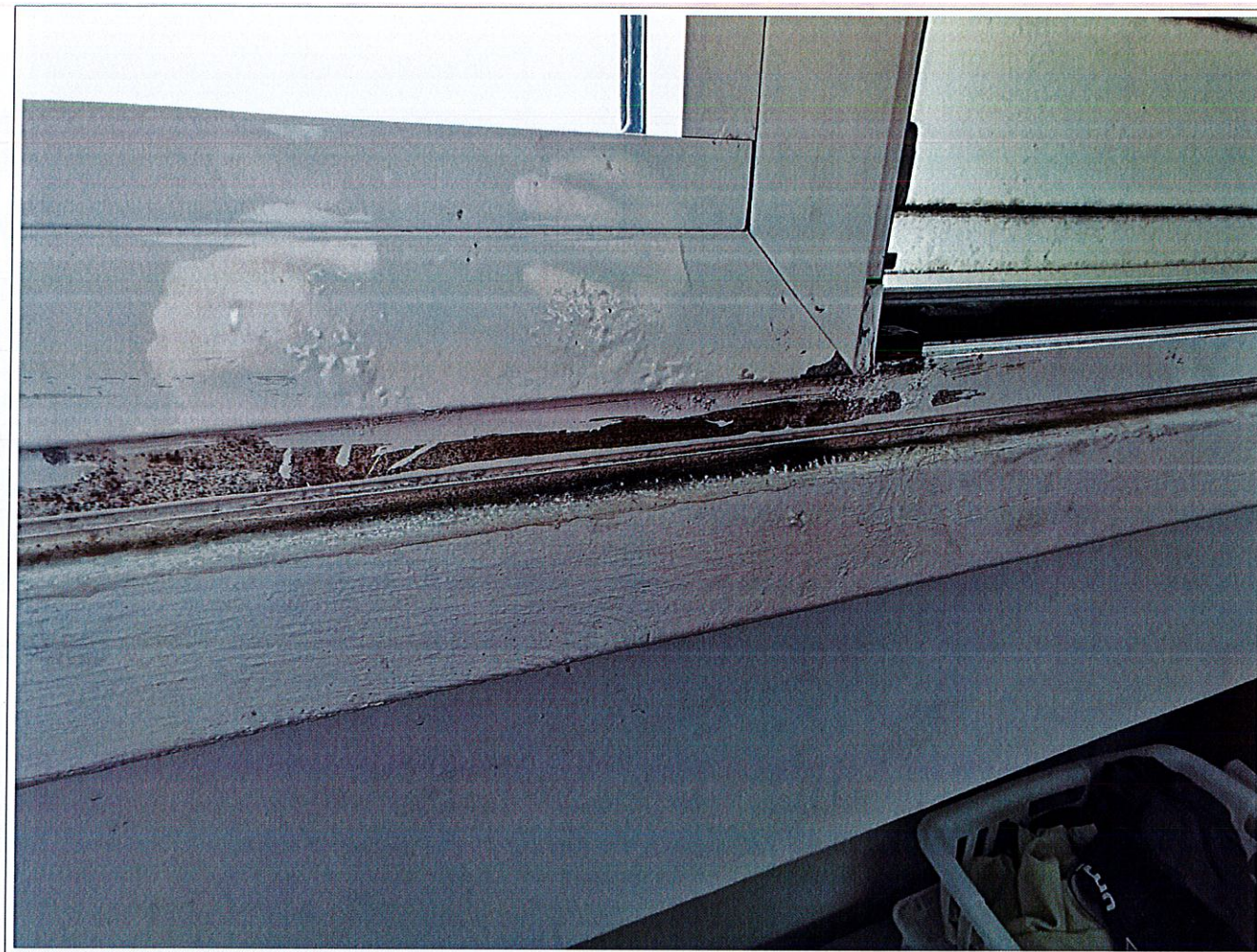
Descriptif du 10-03-2022 - photo 98



Descriptif du 10-03-2022 - photo 99



Descriptif du 10-03-2022 - photo 100



Descriptif du 10-03-2022 - photo 101



Descriptif du 10-03-2022 - photo 102



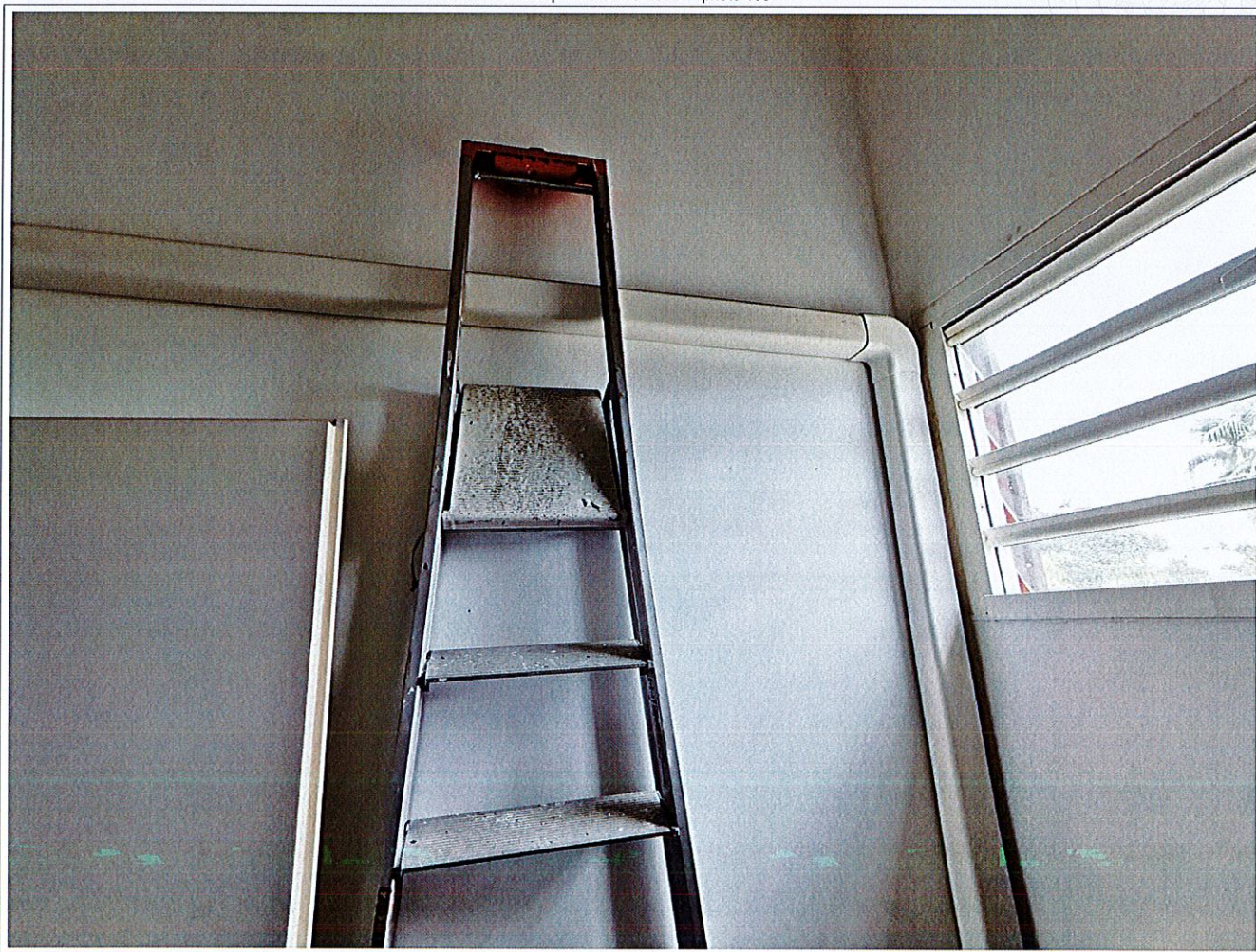
Descriptif du 10-03-2022 - photo 103



Descriptif du 10-03-2022 - photo 104



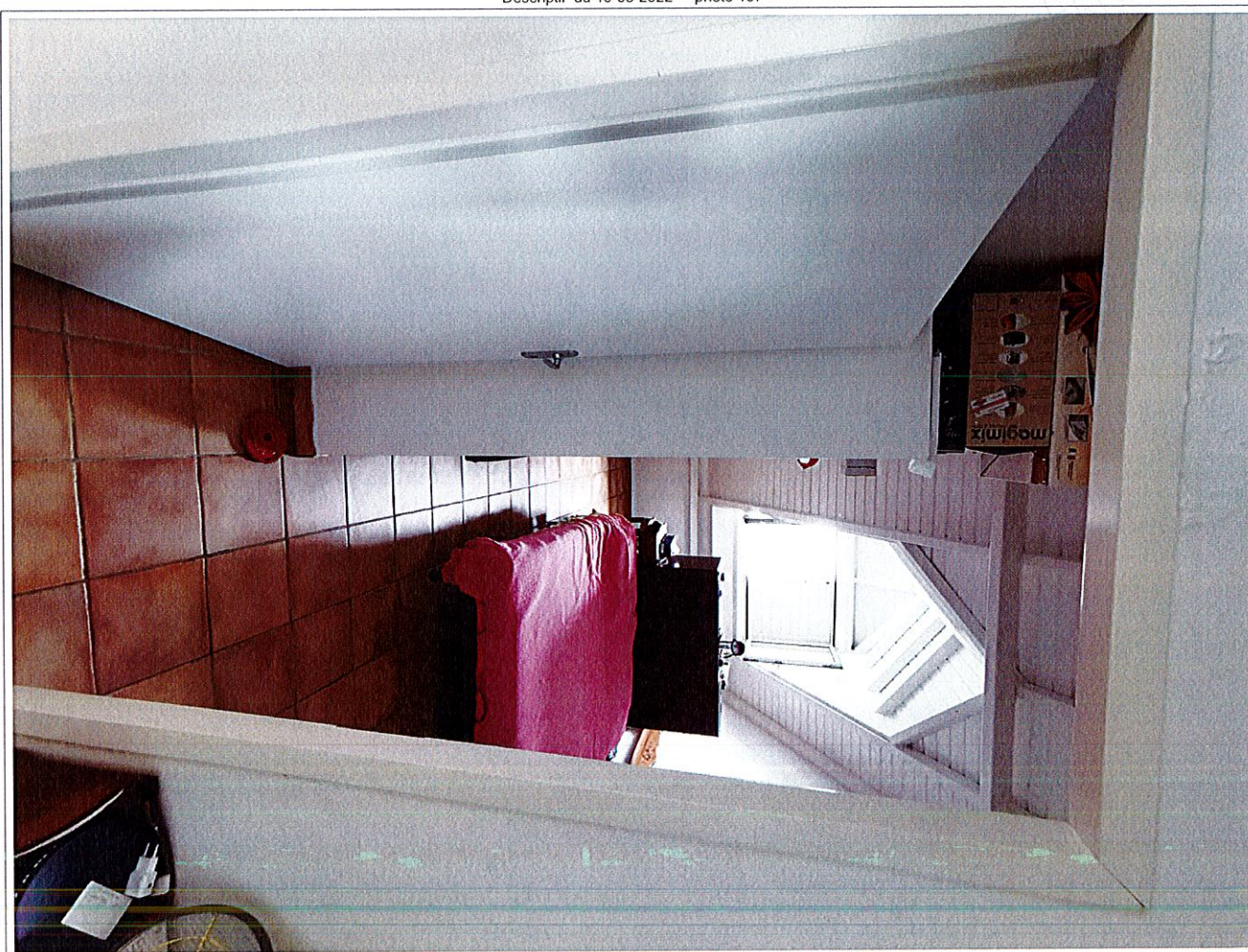
Descriptif du 10-03-2022 - photo 105



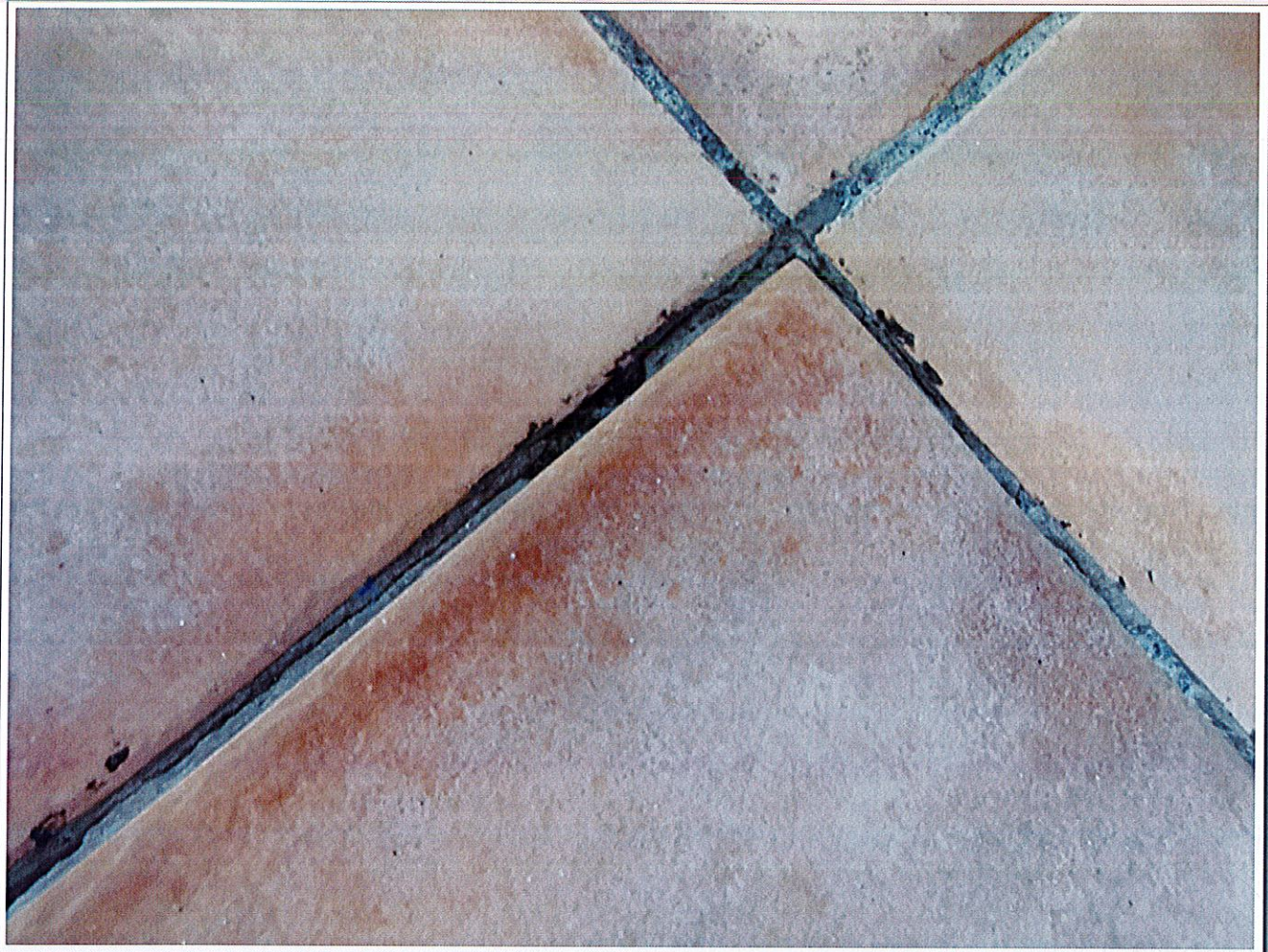
Descriptif du 10-03-2022 - photo 106



Descriptif du 10-03-2022 - photo 107



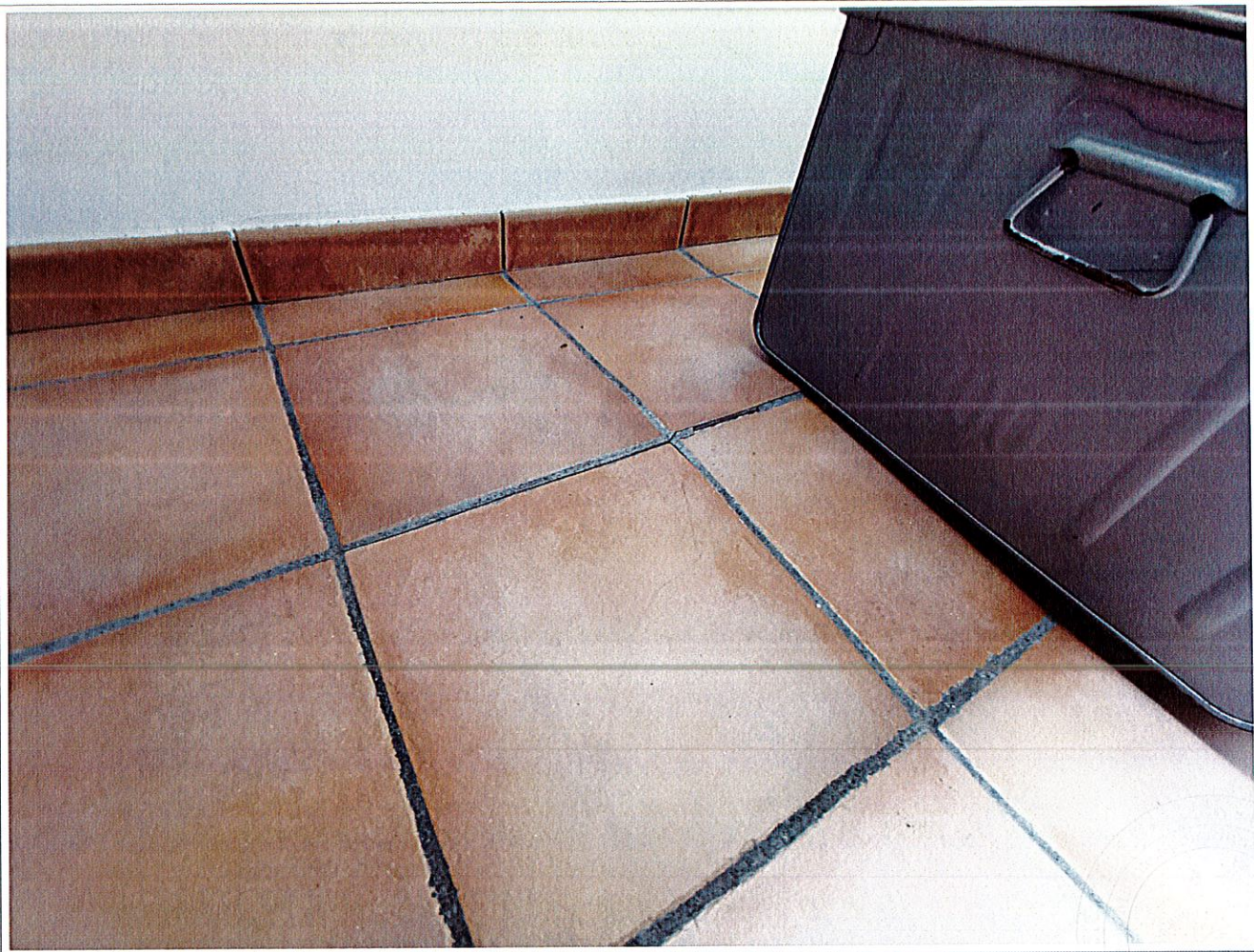
Descriptif du 10-03-2022 - photo 108



Descriptif du 10-03-2022 - photo 109



Descriptif du 10-03-2022 - photo 110



Descriptif du 10-03-2022 - photo 111



Descriptif du 10-03-2022 - photo 112



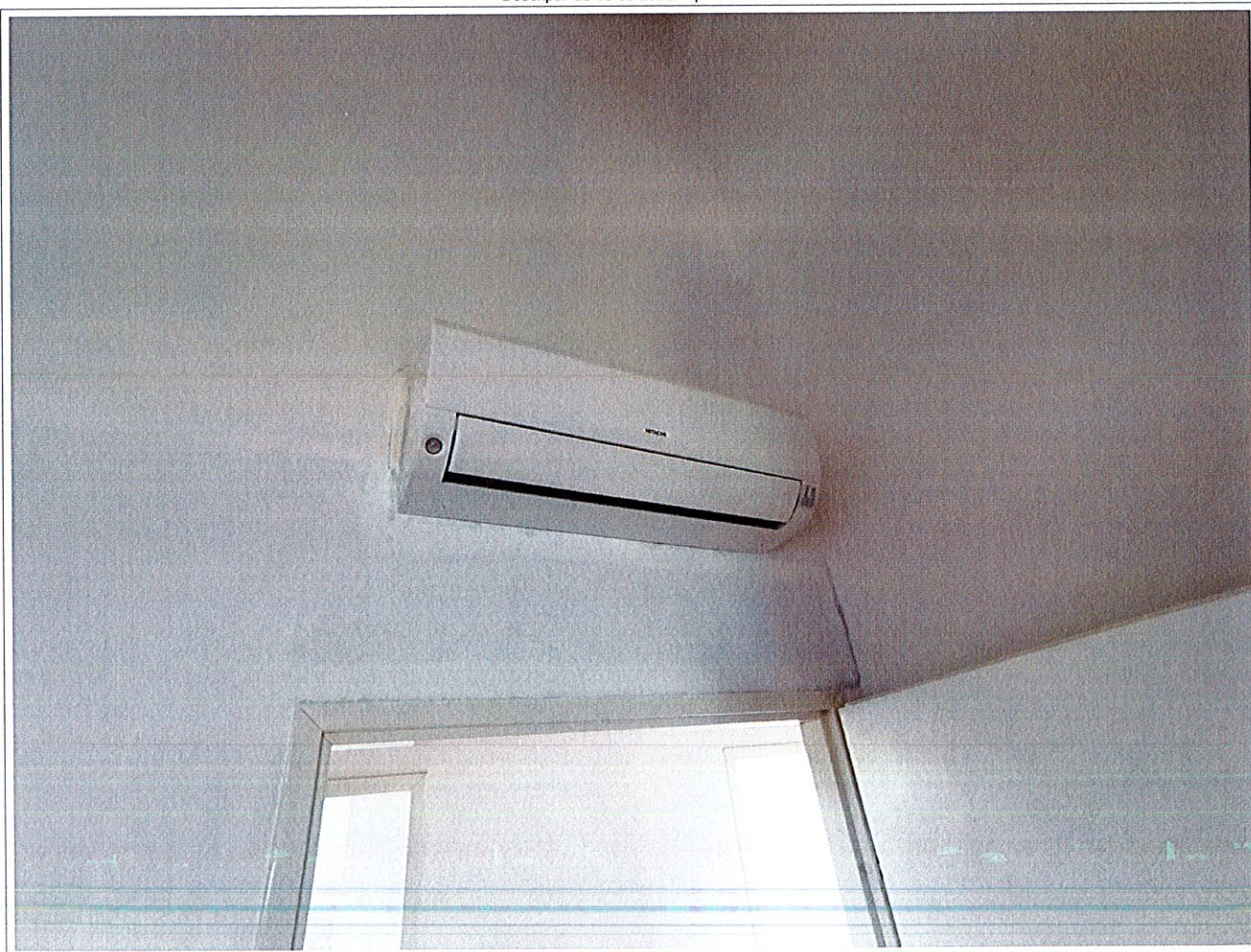
Descriptif du 10-03-2022 - photo 113



Descriptif du 10-03-2022 - photo 114



Descriptif du 10-03-2022 - photo 115



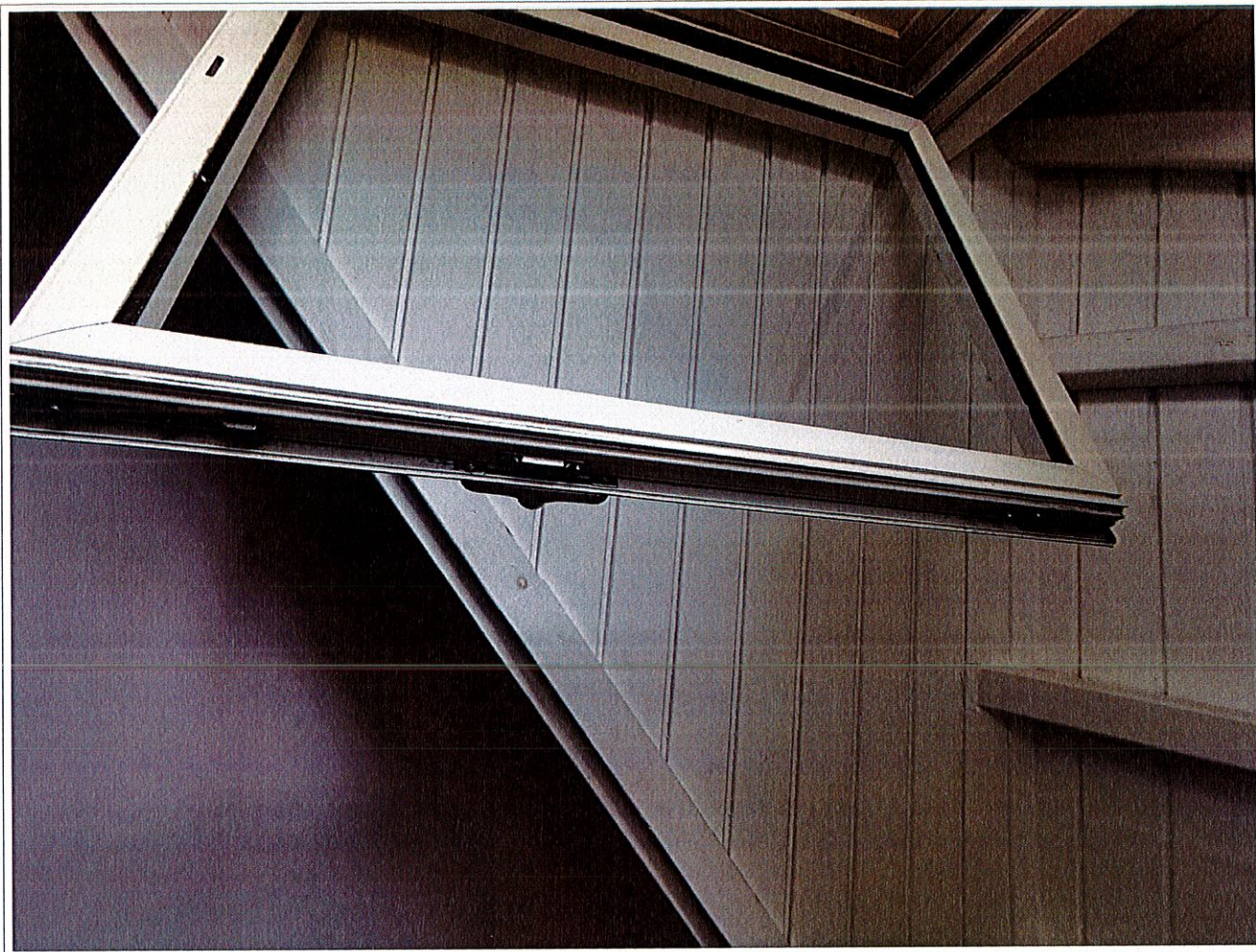
Descriptif du 10-03-2022 - photo 116



Descriptif du 10-03-2022 - photo 117



Descriptif du 10-03-2022 - photo 118



Descriptif du 10-03-2022 - photo 119



Descriptif du 10-03-2022 - photo 120



Descriptif du 10-03-2022 - photo 121



Descriptif du 10-03-2022 - photo 122



Descriptif du 10-03-2022 - photo 123



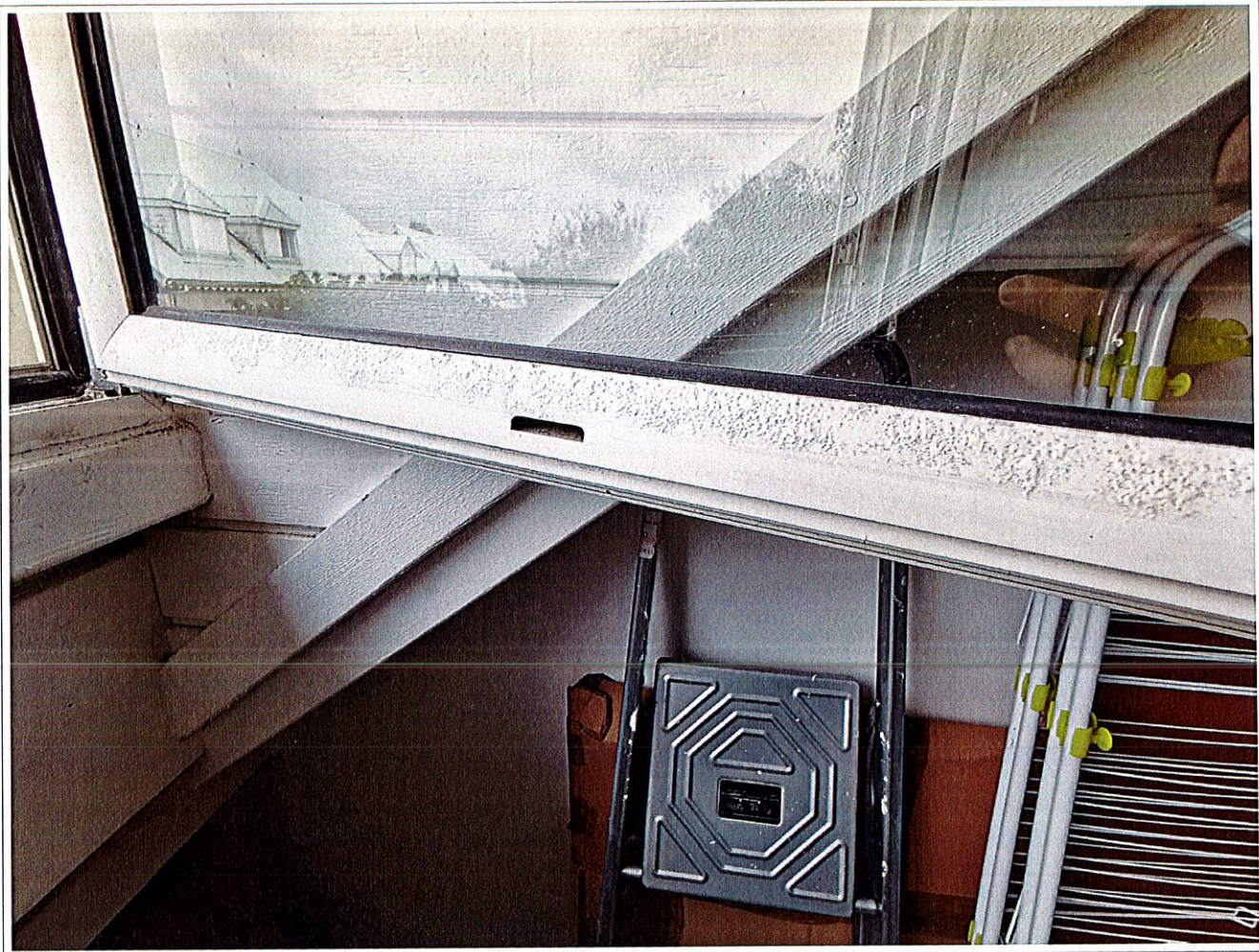
Descriptif du 10-03-2022 - photo 124



Descriptif du 10-03-2022 - photo 125



Descriptif du 10-03-2022 - photo 126



Descriptif du 10-03-2022 - photo 127



Descriptif du 10-03-2022 - photo 128